

**VINGT-HUITIÈME RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE
SÉANCE D'OUVERTURE (PUBLIQUE)**

1. Date : jeudi 2 décembre 2021

Ouverture : 10 h 15
Clôture : 11 heures

2. Présidente : S. E. M^{me} Ann Linde, Ministre suédoise des affaires étrangères,
Présidente en exercice de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OUVERTURE OFFICIELLE

La Présidente a ouvert officiellement la vingt-huitième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

Point 2 de l'ordre du jour : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Présidente

L'ordre du jour de la vingt-huitième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE a été adopté ; il est annexé au présent journal (annexe 1).

Point 3 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE DE L'OSCE

S. E. M^{me} Ann Linde, Ministre suédoise des affaires étrangères, Présidente en exercice de l'OSCE, a prononcé une allocution (MC.DEL/8/21).

1 Comprend des corrections apportées à la traduction du document MC.DOC/1/21 lors de la séance de mise en conformité linguistique tenue le 4 février 2022. Comprend par ailleurs des corrections apportées à la traduction des annexes 5, 7 et 9.

Point 4 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

S. E. M^{me} Margareta Cederfelt, Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a prononcé une allocution (MC.GAL/4/21).

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE
L'OSCE

S. E. M^{me} Helga Maria Schmid, Secrétaire générale de l'OSCE, a fait une déclaration (MC.GAL/5/21).

4. Prochaine séance :

Jeudi 2 décembre 2021, à 11 heures, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (À HUIS CLOS)

1. Date : jeudi 2 décembre 2021

Ouverture : 15 h 05
Clôture : 17 h 55

2. Présidente : S. E. M^{me} Olta Xhaçka, Ministre albanaise de l'Europe et des affaires étrangères

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION (suite)

Serbie (MC.DEL/40/21 OSCE+), Finlande (MC.DEL/76/21 OSCE+), Ouzbékistan, Tadjikistan, Saint-Marin (MC.DEL/7/21), Arménie (annexe 2), Lituanie (MC.DEL/70/21 OSCE+), Hongrie, Islande (MC.DEL/17/21), Monténégro (MC.DEL/14/21 OSCE+), Portugal (MC.DEL/30/21 OSCE+), Azerbaïdjan (annexe 3), Monaco, Albanie (MC.DEL/11/21 OSCE+), Andorre (MC.DEL/18/21 OSCE+), Moldavie (MC.DEL/56/21/Rev.1 OSCE+), Kirghizistan (MC.DEL/56/21 OSCE+), Estonie, Bosnie-Herzégovine, Biélorussie (MC.DEL/33/21), Roumanie (MC.DEL/37/21), Ukraine (MC.DEL/55/21), Lettonie, Irlande (MC.DEL/29/21), Mongolie (MC.DEL/10/21), Saint-Siège (MC.DEL/12/21 OSCE+), Suisse (MC.DEL/25/21 OSCE+), Italie (MC.DEL/66/21), Bulgarie (MC.DEL/6/21/Rev.1 OSCE+), Turkménistan, Liechtenstein (MC.DEL/16/21), Belgique (MC.DEL/67/21), Chypre (MC.DEL/21/21 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Vendredi 3 décembre 2021, à 10 heures, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (À HUIS CLOS)

1. Date : vendredi 3 décembre 2021

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 11 heures

2. Président : Ambassadeur Adam Hałaciński, Représentant permanent de la Pologne auprès de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION (suite)

Thaïlande (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/54/21 OSCE+), Égypte (partenaire pour la coopération), Tunisie (partenaire pour la coopération), Maroc (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/26/21 OSCE+), République de Corée (partenaire pour la coopération), Jordanie (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/74/21), Algérie (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/31/21), Israël (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/52/21 OSCE+), Australie (partenaire pour la coopération), Japon (partenaire pour la coopération)

Droit de réponse : Maroc (partenaire pour la coopération), Algérie (partenaire pour la coopération)

4. Prochaine séance :

Vendredi 3 décembre 2021, à 11 heures, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (SUITE) (À HUIS CLOS)

1. Date : vendredi 3 décembre 2021

Reprise : 11 heures
Clôture : 12 h 30

2. Présidente : S. E. M^{me} Ann Linde, Ministre suédoise des affaires étrangères,
Présidente en exercice de l'OSCE
Ambassadrice Ulrika Funered, Représentante permanente de la Suède
auprès de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 7 de l'ordre du jour : ADOPTION DES DOCUMENTS ET DES
DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL

Présidente

La Présidente a fait savoir que la Décision n° 1/21 (MC.DEC/1/21) sur la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021, dont le texte est joint au présent journal, avait été adoptée par le Conseil ministériel le 18 août 2021 selon une procédure d'approbation tacite.

La Présidente a fait savoir que la Décision n° 2/21 (MC.DEC/2/21) sur la Présidence de l'OSCE en 2025, dont le texte est joint au présent journal, avait été adoptée par le Conseil ministériel le 30 novembre 2021 selon une procédure d'approbation tacite.

Document adopté : le Conseil ministériel a adopté la Déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien en format « 5+2 » (MC.DOC/1/21) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

Décision : le Conseil ministériel a adopté la Décision n° 3/21 (MC.DEC/3/21) sur le renforcement de la coopération pour relever les défis posés par les changements climatiques ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Canada (déclaration interprétative, voir la pièce jointe à la décision)

Décision : le Conseil ministériel a adopté la Décision n° 4/21 (MC.DEC/4/21) sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS FINALES DES ÉTATS
PARTICIPANTS

Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; ainsi que Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (MC.DEL/60/21), Canada (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de l'Ukraine), États-Unis d'Amérique (annexe 4), Slovaquie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de la Mongolie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Ukraine) (MC.DEL/44/21), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (MC.DEL/61/21), Fédération de Russie (annexe 5), Danemark (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Ukraine) (annexe 6), Roumanie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Turquie) (annexe 7), Monténégro (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, de la Biélorussie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la

Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Ukraine) (annexe 8), Islande (également au nom de la Bulgarie, du Canada, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie et de l'Ukraine) (annexe 9), Royaume-Uni, Canada (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, de la Mongolie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Ukraine) (MC.DEL/73/21), Canada (annexe 10), Fédération de Russie (également au nom de l'Arménie, de la Biélorussie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan) (annexe 11), Belgique (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, de la Mongolie, du Monténégro, de la Norvège, de l'Ouzbékistan, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, du Tadjikistan, du Turkménistan, de la Turquie et de l'Ukraine) (annexe 12)

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Annonce de la distribution de la déclaration du « quadrige » de Stockholm « Nos engagements, notre sécurité, notre OSCE »* : Présidente (également au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord et de la Pologne) (annexe 13)
- b) *Annonce de la distribution de la déclaration du « quadrige » sur les efforts déployés par l'OSCE en faveur de la paix en Ukraine* : Présidente (également au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord et de la Pologne) (annexe 14)
- c) Observations finales : Présidente

La lettre du Président du Forum à la Présidente en exercice est annexée au présent journal (annexe 15).

4. Prochaine séance :

Vendredi 3 décembre 2021, à 12 h 40, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

SÉANCE DE CLÔTURE (PUBLIQUE)

1. Date : vendredi 3 décembre 2021

Ouverture : 12 h 40
Clôture : 13 heures

2. Présidente : S. E. M^{me} Ann Linde, Ministre suédoise des affaires étrangères,
Présidente en exercice de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 10 de l'ordre du jour : CLÔTURE OFFICIELLE (DÉCLARATIONS DES
PRÉSIDENTES EN EXERCICE ACTUELLE ET
ENTRANTE)

Présidente (Suède) (MC.DEL/72/21), Pologne (MC.DEL/46/21 OSCE+)

La Présidente a prononcé la clôture officielle de la vingt-huitième Réunion du
Conseil ministériel.

4. Prochaine réunion :

1^{er} et 2 décembre 2022 à Łódź (Pologne)



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Stockholm 2021

MC(28).JOUR/Corr.1
2–3 December 2021
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

Premier jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

(Stockholm, 2 et 3 décembre 2021)

1. Ouverture officielle
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Allocution de la Présidente en exercice de l'OSCE
4. Allocution de la Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
5. Rapport de la Secrétaire générale de l'OSCE
6. Déclarations des chefs de délégation
7. Adoption des documents et des décisions du Conseil ministériel
8. Déclarations finales des États participants
9. Questions diverses
10. Clôture officielle (déclarations des présidences en exercice actuelle et entrante)



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Stockholm 2021

MC(28).JOUR/Corr.1
2–3 December 2021
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

Premier jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Madame la Présidente,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord me joindre à mes collègues pour remercier la Présidence suédoise d'avoir dirigé l'OSCE tout au long de l'année.

Un an après la guerre d'agression déclenchée par l'Azerbaïdjan contre le peuple du Haut-Karabakh et la conclusion de la déclaration trilatérale du 9 novembre, la situation dans le Haut-Karabakh et aux frontières entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan reste tendue. Depuis mai 2021, les forces armées azerbaïdjanaises ont infiltré les frontières de l'Arménie. À ce jour, elles maintiennent et continuent de renforcer leur présence illégale sur le territoire souverain de l'Arménie.

Par ses actions agressives, l'Azerbaïdjan viole de manière flagrante la Charte des Nations Unies et les principes de l'Acte final de Helsinki. Il est évident que les actions de l'Azerbaïdjan violent également les obligations lui incombant en vertu de la déclaration trilatérale du 9 novembre sur la cessation de toutes les hostilités.

Une autre caractéristique du recours à la force est la tentative constante de l'Azerbaïdjan de ne pas simplement retenir mais de faire prisonnier des militaires et des civils arméniens. Non seulement l'Azerbaïdjan reste sourd aux appels de la communauté internationale à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers de guerre et otages civils arméniens, mais à plusieurs reprises, et tout récemment le 16 novembre, ses forces armées ont fait prisonniers d'autres militaires au cours de leur attaque contre le territoire arménien.

Ces actions violentes ne peuvent être justifiées sous aucun prétexte. La présence continue des forces armées azerbaïdjanaises sur le territoire arménien est un facteur de déstabilisation de notre région.

Nous espérons que la réunion trilatérale du 26 novembre organisée par la Fédération de Russie ouvrira la voie à l'adoption de certaines mesures en vue d'une désescalade de la situation dans la région.

Chers collègues,

L'usage de la force n'a jamais conduit à la paix en général et en particulier dans notre région. Il peut, pendant un certain temps, dégeler des conflits latents, lesquels se figeront de nouveau, faute de solution négociée et pacifique. La guerre peut être un choix unilatéral, mais la paix requiert toujours le consentement de toutes les parties.

L'Arménie, qui souhaite parvenir à une stabilité durable dans le Caucase du Sud, est prête à négocier pour ce faire.

Plus tôt l'Azerbaïdjan s'engagera dans la reprise du processus de paix, plus grandes seront les chances de parvenir à une solution globale et durable dans notre région. Les négociations devraient porter sur les questions de fond que sont la définition du statut du Haut-Karabakh fondée sur la réalisation du droit à l'autodétermination et le retour en sécurité et dans la dignité de la population arménienne déplacée sur l'ensemble du territoire du Haut-Karabakh. De même, la résolution des questions humanitaires en suspens, telles que le retour inconditionnel de tous les prisonniers de guerre arméniens et de tous les autres détenus, l'enquête sur les cas de disparitions forcées et la protection du patrimoine culturel, nécessite un engagement fort de l'OSCE et de ses dispositifs pertinents.

Dans cet esprit, l'Arménie continuera de contribuer à la reprise d'un processus de paix du Haut-Karabakh à part entière sous les auspices de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, en étroite coopération avec tous les pays coprésidents du Groupe.

En conclusion, je voudrais souhaiter la bienvenue à la Pologne qui exercera la prochaine présidence de l'OSCE et lui souhaiter plein succès. Merci.



Premier jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord féliciter la Présidente en exercice de l'OSCE, S. E. M^{me} Ann Linde, pour son hospitalité et l'excellente organisation du Conseil ministériel. Je souhaite plein succès à notre distingué collègue, S. E. M. Zbigniew Rau de la Pologne, en tant que nouveau président en exercice.

Chers collègues,

La réunion du Conseil ministériel a presque coïncidé avec le premier anniversaire de la déclaration trilatérale signée par l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie, qui a mis fin au conflit armé et défini les paramètres convenus pour l'établissement d'une paix durable entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Cette déclaration trilatérale a été complétée par celle du 11 janvier 2021, portant expressément sur l'ouverture des voies de transport dans la région.

Le « conflit du Haut-Karabakh » qui a duré près de 30 ans est terminé. Dès la fin du conflit, l'Azerbaïdjan a pris l'initiative de lancer des travaux de construction à grande échelle dans les territoires libérés.

Pour cette seule année, un montant de 1,3 milliard de dollars prélevé sur le budget de l'État a été alloué à ce titre. Nous avons déjà achevé la construction d'infrastructures et d'installations, telles que des autoroutes et des aéroports. Les monuments culturels et religieux vandalisés, profanés ou spoliés pendant l'occupation sont maintenant en cours de reconstruction et de rénovation.

Ainsi, les traces de l'occupation sont en passe d'être effacées et le retour à une vie normale est en bonne voie. Grâce à son expérience et aux outils dont elle dispose en matière de relèvement après un conflit, l'OSCE peut contribuer à ce processus. Nous lui avons proposé de mener une coopération pratique ciblée et axée sur la demande avec l'Azerbaïdjan et attendons toujours une réponse.

Dans l'intervalle, la fin du conflit donne à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan une occasion unique de progresser dans l'établissement de relations interétatiques de bon voisinage,

fondées sur la reconnaissance et le respect mutuels de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale et de l'inviolabilité de leurs frontières internationales.

L'Azerbaïdjan a souligné à plusieurs reprises sa volonté à cet égard et a pris plusieurs mesures unilatérales pratiques dès la fin du conflit. L'Arménie n'a pas encore fait de même.

Dans ce contexte, les violations continues par l'Arménie des engagements qu'elle a pris en vertu des déclarations trilatérales sont une source de grave préoccupation. L'Arménie doit encore se conformer à la déclaration trilatérale du 10 novembre et retirer complètement ses forces armées des territoires azerbaïdjanais.

Il faut cesser de retarder le rétablissement de toutes les relations économiques et voies de transport dans la région. Il s'agit d'une mesure importante d'instauration de la confiance et de normalisation après le conflit, sans compter ses larges avantages économiques pour toutes les parties concernées. La mise en service rapide du corridor du Zangezour est nécessaire non seulement pour permettre la libre circulation des personnes, des véhicules et des marchandises entre l'Azerbaïdjan continental et la République autonome du Nakhitchevan, mais aussi pour rétablir les voies de transport entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans les deux sens, ce qui servira la cause de la paix et de la coopération irréversibles et créera des possibilités sans précédent pour l'ensemble de la région.

L'Arménie n'a pas non plus soumis de cartes complètes et précises de toutes les zones minées. Cela ralentit le relèvement et la reconstruction après le conflit dans les territoires libérés et constitue un véritable obstacle au retour dans leurs foyers en sécurité et dans la dignité des personnes déplacées. À l'heure actuelle, l'Azerbaïdjan est l'un des pays les plus minés du monde. Depuis la signature de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, 181 citoyens azerbaïdjanais, dont 70 civils, parmi lesquels des journalistes et d'autres professionnels des médias, ont été tués ou gravement blessés par l'explosion de mines posées sans discernement par l'Arménie. Une pression supplémentaire doit être exercée sur l'Arménie pour qu'elle fournisse des cartes précises de toutes les zones minées, conformément à ses obligations en vertu du droit international humanitaire coutumier.

En outre, l'Arménie manque encore à ses obligations de faire toute la lumière sur le sort des quelque 4 000 Azerbaïdjanais portés disparus depuis les hostilités armées survenues au début des années 1990. Cela est important pour panser les blessures de l'ancien conflit.

Chers Ministres,

Avec la libération des territoires azerbaïdjanais occupés, la justice et l'ordre sont rétablis, remplaçant la prétendue « réalité » que l'Arménie avait créée par la force en violation du droit international. En conséquence, la paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est à portée de main pour la première fois après près de trois décennies.

À cet égard, la réunion des dirigeants de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie et de l'Arménie, qui s'est tenue à Sotchi le 26 novembre, s'est révélée être une avancée majeure. Les trois dirigeants ont tenu des débats de fond approfondis sur la mise en œuvre des paramètres convenus précédemment et défini de nouvelles mesures liées à la normalisation après le conflit. La création, d'ici la fin de l'année, d'une commission bilatérale Arménie-Azerbaïdjan, avec un rôle consultatif de la Fédération de Russie, chargée de la

délimitation et de la démarcation de la frontière revêt une importance particulière. L’Azerbaïdjan compte que ces accords seront mis en œuvre dans la pratique sans délai et qu’ils contribueront à la réalisation de notre objectif consistant à transformer le Caucase du Sud en un espace plus stable et plus prévisible.

Au stade critique actuel, des efforts conjoints de l’ensemble de la communauté internationale sont nécessaires pour aider à consolider la sécurité et la stabilité. La meilleure chose que la communauté internationale puisse faire maintenant est d’éviter de raviver de faux espoirs et, au contraire, de ne pas ménager ses efforts pour contribuer à la mise en œuvre complète des déclarations trilatérales et à un dialogue pratique avec l’Arménie et l’Azerbaïdjan afin d’instaurer la confiance et la stabilité dans la région.

Le Groupe de Minsk de l’OSCE peut également être utile dans la phase de post-conflit pour normaliser les relations entre l’Arménie et l’Azerbaïdjan.

Compte tenu des nouvelles réalités, nous invitons nos collègues et partenaires à évaluer et à saisir les nouvelles perspectives prometteuses de développement et de coopération dans la région.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la réunion. Merci, Madame la Présidente.



Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Madame la Présidente.

Nous félicitons la Présidence suédoise pour son dévouement à la tête de cette Organisation sous la direction compétente de la Présidente en exercice, Ann Linde, et de l'Ambassadrice, Ulrika Funered.

Les États-Unis attendent avec intérêt de travailler avec la Pologne en 2022 pour tenter de relever certains des défis les plus importants pour notre région. En effet, comme le Ministre Blinken et tant d'autres ministres l'ont souligné, nous faisons face à des remises en cause des principes fondateurs de cette Organisation.

La situation dans la région du Caucase du Sud, notamment les tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, reste fragile, et nous exhortons les parties à collaborer avec les coprésidents du Groupe de Minsk et à poursuivre un dialogue direct visant à contribuer à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité dans la région.

Les États-Unis se félicitent de la déclaration à « 5+2 » sur le règlement du conflit transnistrien. Outre les questions qui y sont traitées, nous rappelons la nécessité de respecter les engagements pris lors du Sommet de l'OSCE concernant le retrait des forces militaires russes de Moldavie.

Nous regrettons que les États participants ne soient pas parvenus à un consensus sur une déclaration régionale relative à la Géorgie et exprimons notre soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

En Biélorussie, nous restons gravement préoccupés par les mesures répressives sans précédent prises par le régime de Loukachenko pour faire taire les dissidents et réprimer la société civile et les médias indépendants. C'est pourquoi nous nous sommes associés à d'autres États pour invoquer le mécanisme de Vienne en début d'année.

En Ukraine, la Russie est à l'origine d'un conflit qui dure depuis huit ans et d'une crise humanitaire massive. Elle occupe la Crimée, territoire ukrainien souverain dont elle

s'est emparée par la force, et continue de commettre de graves violations dans les zones qu'elle contrôle. Permettez-moi d'être très clair : « L'Ukraine ne constitue en aucun cas une menace pour la Russie et ne cherche pas une confrontation qui justifierait une intervention militaire russe. La seule menace est celle d'une nouvelle agression russe contre l'Ukraine. Il appartient maintenant à la Russie de désamorcer les tensions actuelles en cessant de renforcer ses troupes. » Nous sommes profondément préoccupés par les menaces auxquelles la Mission spéciale d'observation en Ukraine doit faire face au quotidien et regrettons le refus de la Russie de prolonger le mandat de la Mission d'observation des frontières. Nous ne reconnaissons pas, et ne reconnâtrons jamais, la prétendue annexion de la Crimée par la Russie. Les sanctions liées à la Crimée resteront en vigueur jusqu'à ce que la Russie rende le contrôle total de la péninsule et les sanctions liées à Minsk resteront en vigueur jusqu'à ce que la Russie s'acquitte pleinement de ses engagements de Minsk.

Nous regrettons que la Russie ait empêché la tenue de la Réunion de 2021 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Comme l'a dit le Ministre Blinken, il est essentiel que la réunion ait lieu en 2022. Cette réunion constitue une instance unique et indispensable de l'OSCE qui permet à tous les États participants de rendre des comptes les uns aux autres et à la société civile sur le respect des engagements concernant la dimension humaine.

Les actions visant à bloquer ou à entraver de quelque manière que ce soit les progrès réalisés dans le cadre des objectifs et des fonctions essentielles de l'OSCE nuisent à la sécurité globale que nous nous sommes tous engagés à assurer.

Nous avons été déçus qu'aucun texte du Forum pour la coopération en matière de sécurité n'ait abouti à un consensus. Cependant, nous sommes heureux que 47 États participants se soient unis cette année pour affirmer leur soutien à la modernisation du Document de Vienne et que de nombreux États participants aient soutenu des déclarations fortes sur les armes légères et de petit calibre et sur la place centrale qu'occupe le programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

L'année prochaine, nous devons redoubler d'efforts dans la deuxième dimension, non seulement sur le climat mais aussi sur le plan économique, et reconnaître les liens entre les dimensions. La corruption fragilise le développement démocratique et la confiance dans les institutions ; les liens entre la corruption et la sécurité nationale sont réels.

En cette année assombrie par une pandémie, il aurait été bon que le Conseil ministériel adopte une déclaration sur l'autonomisation économique des femmes et souligne les répercussions disproportionnées de la COVID-19 sur les femmes dans l'espace de l'OSCE. Nous regrettons de ne pas être parvenus à un consensus sur une question aussi importante que la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène. Nous espérons que la Pologne s'appuiera sur la teneur du projet issu de nos négociations.

Nous remercions la Présidente en exercice et la Présidence norvégienne du Comité sur la dimension humaine pour le travail considérable qu'elles ont accompli cette année sur la liberté d'expression et d'autres droits humains et libertés fondamentales, qui sont menacés dans de nombreux pays de la région et doivent faire l'objet d'une attention particulière en 2022.

Je me félicite de la décision prise ici sur les changements climatiques, la première en sept ans, et j'attends avec intérêt la poursuite des travaux sur le renforcement de la résilience climatique en 2022.

Les États-Unis continuent d'accorder une grande importance à cette Organisation, à ses principes et à ses engagements, ainsi qu'à ses institutions indépendantes. Vous pouvez être assurés du dévouement continu des États-Unis à l'OSCE et à l'objectif de construire une région pacifique et prospère, où chacun est traité avec dignité et libre d'exercer ses droits humains.

Madame la Présidente, nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la réunion.

Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,
Estimés collègues,

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer notre gratitude à la Présidence suédoise pour la tenue avec succès de cette manifestation clé de l'OSCE – la réunion du Conseil ministériel à Stockholm – en présentiel malgré les conditions difficiles dues à la poursuite de la pandémie de coronavirus. Les nouvelles technologies, même les plus avancées, ne pourront jamais remplacer l'interaction en face à face. Les échanges de vues riches quant au fond qui ont eu lieu au cours des séances plénières et des déjeuner et dîner de travail, ainsi qu'en marge de la réunion, se sont avérés très utiles.

Nous estimons que la pratique consistant à parvenir à un accord sur des projets de documents du Conseil ministériel avant que la réunion ne débute mérite d'être maintenue. Elle favorise un sens de la discipline. À l'évidence, il est indispensable de commencer à travailler sur les projets de documents suffisamment à l'avance et de rechercher des solutions plutôt que de reporter les choses jusqu'à la dernière minute.

Malheureusement, le climat politique complexe qui règne à l'OSCE et la crise de confiance aiguë dans les relations entre les États participants ont empêché notre Organisation de réaliser tout son potentiel pour ce qui est de réduire les tensions politico-militaires dans l'espace euro-atlantique et de trouver des réponses collectives à des défis communs. Cela est ressorti clairement au cours du processus d'approbation des décisions du Conseil ministériel.

De concert avec un certain nombre d'autres États, la Russie a présenté un projet de déclaration sur des mesures visant à prévenir et combattre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes. Nous sommes déçus que les approches politisées adoptées par certains pays nous aient privés de l'occasion d'élaborer un document du Conseil ministériel sur ce sujet important.

Cependant, nous sommes heureux de constater qu'il s'est avéré possible de nous mettre d'accord sur une décision relative au renforcement de la coopération pour relever les

1 Comprend des corrections apportées à la traduction.

défis posés par les changements climatiques et de l'adopter. Cela confirme l'importance du rôle complémentaire joué par l'OSCE dans le cadre du processus mondial sur le climat engagé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Des aspects tels que la coopération pour atténuer les effets négatifs des changements climatiques, l'importance de la restauration des forêts et l'utilisation accrue de sources d'énergie propres sont traités dans le document.

L'approbation de la Finlande pour assurer la présidence de l'OSCE en 2025, année du jubilé d'or de l'Organisation, a été un moment décisif pour son avenir. Nous félicitons nos collègues finlandais et espérons que cet événement marquant permettra à notre Organisation de renouer avec sa mission historique qui est d'œuvrer au renforcement de la sécurité paneuropéenne.

Des désaccords fondamentaux n'ont pas permis d'adopter la Déclaration de Stockholm, une déclaration politique qui offrait une bonne occasion de réaffirmer l'objectif de bâtir une communauté de sécurité libre, démocratique, unie et indivisible, comme entériné au Sommet de l'OSCE tenu à Astana en 2010.

Pour la deuxième année de suite, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur une déclaration concernant l'impact de la COVID-19. L'adoption d'un tel document aurait montré que les pays de l'OSCE sont capables de s'unir face à un malheur commun. Nous espérons que ce thème important pourra être traité de manière plus efficace l'année prochaine.

Les thèmes unificateurs ne manquent pas à l'OSCE. Nos intérêts convergent dans de nombreux domaines où la coopération serait mutuellement bénéfique. Malheureusement, nombre d'initiatives sont évaluées par certains États participants non pas en fonction de leur contenu mais de leurs initiateurs. Nous avons adopté une attitude constructive. La délégation russe a travaillé consciencieusement sur les projets présentés par la Présidence et examiné soigneusement d'autres documents également.

Nous demandons à la future Présidence polonaise de tenir compte d'un aspect important. Ces dernières années ont montré que, dans notre travail, l'« extrémisme dans les questions de genre » ne donnait pas de bons résultats. Tenter d'imposer des concepts non consensuels auxquels seuls quelques États souscrivent demande beaucoup de temps et d'énergie.

La situation en Afghanistan nécessite une coopération accrue pour contrer les menaces transnationales, avant tout le terrorisme, mais aussi le trafic de drogues illicites. L'OSCE devrait rester très active dans la lutte contre la dissémination de l'idéologie terroriste, en particulier via l'Internet, les réseaux sociaux et les médias, et mieux exploiter les possibilités que lui offre le Comité de sécurité de son Conseil permanent dans des domaines prioritaires de la lutte contre le terrorisme.

Dans la deuxième dimension, il importe de préserver le caractère dépolitisé de la coopération et de traiter de façon appropriée le sujet essentiel des conséquences socioéconomiques de la pandémie de coronavirus.

Dans la dimension humaine, il est indispensable d'être respectueux des différents modèles de développement civilisationnel et sociétal. Il faut renoncer aux traitements inégaux, aux leçons de morale et à l'impéritie. Il faudrait par ailleurs s'abstenir de tracer des lignes de division. Il est temps d'assurer une protection adéquate des droits linguistiques et des droits à l'éducation des minorités nationales. La glorification du nazisme et la falsification de l'histoire doivent être combattues résolument. Il faut enfin commencer à préparer les déclarations du Conseil ministériel visant à combattre l'intolérance à l'égard des chrétiens et des musulmans, tel que le Conseil ministériel réuni à Bâle en 2014 nous en avait chargé.

Nous souhaitons plein succès à nos collègues polonais en 2022. Nous comptons sur la Pologne pour structurer les travaux de l'OSCE en se fondant strictement sur le mandat de la Présidence et en tenant dûment compte des approches de tous les États participants.

Merci de votre attention.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la réunion du Conseil ministériel.

Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE,
D'ANDORRE, DE L'ARMÉNIE, DE L'AUTRICHE, DE
L'AZERBAÏDJAN, DE LA BELGIQUE, DE LA
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE
CHYPRE, DE LA CROATIE, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE
LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE
L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN,
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU
NORD, DE MALTE, DE LA MOLDAVIE, DE MONACO, DU
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE SAINT-MARIN, DE LA SERBIE,
DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE LA
SUISSE, DE LA TURQUIE ET DE L'UKRAINE)**

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 48 États participants suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, et mon propre pays, le Danemark.

Cette année nous célébrons le trentième anniversaire du Document de Moscou, qui a contribué à façonner les principes démocratiques de l'espace de l'OSCE tels que nous les connaissons aujourd'hui. Dans ce document historique, les États participants ont conjointement souligné que le respect des droits humains, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit constituait l'un des fondements de l'ordre international.

Depuis, nous avons fait de grands progrès dans la promotion des droits humains et des libertés fondamentales. Cependant, aujourd’hui encore, nous constatons que le combat pour la liberté, la justice et la démocratie est loin d’être terminé et que leur défense exige une vigilance permanente et une action fondée sur des principes. La marge de manœuvre de la société civile et des médias indépendants se réduit rapidement. La discrimination empêche un trop grand nombre de personnes de participer pleinement, équitablement et utilement à nos sociétés. Les menaces et les violences à l’encontre de manifestants pacifiques sont à la une de l’actualité.

Dans le même temps, le monde n’a jamais été aussi interconnecté. Les gens exercent leurs droits humains et leurs libertés fondamentales aussi bien en ligne que hors ligne. Les violations et les abus des droits humains commis dans une partie de notre région peuvent avoir de graves répercussions dans une autre. Comme le prévoit le concept de sécurité globale de l’OSCE, le respect des droits humains au sein des États reste essentiel pour assurer une sécurité et une prospérité durables entre les États.

Nous accordons une grande importance à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, qui constitue une plateforme importante pour les États participants et la société civile afin d’examiner la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l’OSCE concernant la dimension humaine dans toute la région. Nous regrettons profondément que la Réunion n’ait pas eu lieu cette année et il est important qu’elle se tienne l’année prochaine.

Madame la Présidente,

Il y a 30 ans, à Moscou, tous les États participants ont déclaré de manière catégorique et irrévocable que les engagements relatifs à la dimension humaine étaient des questions qui les concernaient directement et légitimement et ne relevaient pas exclusivement des affaires intérieures de l’État concerné.

En conséquence, nous continuerons à faire entendre notre voix lorsque les principes démocratiques, les droits humains et les libertés fondamentales sont violés ou bafoués, qu’il s’agisse de défenseurs des droits humains, de journalistes confrontés à des représailles pour leur travail courageux ou de répressions violentes à l’encontre de manifestants pacifiques aspirant à un changement démocratique. Nous continuerons à faire pression pour éliminer la torture et d’autres mauvais traitements. Nous continuerons à défendre des élections libres et équitables. Nous nous emploierons à remettre en question les stéréotypes et les préjugés, à combattre les mythes par des faits et à promouvoir un monde où aucun individu n’est laissé pour compte ou pris pour cible pour ce qu’il est, pour qui il aime, pour son apparence ou pour ce qu’il croit ou dit.

La société civile est la conscience de nos pays. Elle est une source d’idées et un ingrédient essentiel d’une démocratie ouverte, inclusive et florissante, où personne n’est au-dessus des lois. Nous voulons donc un monde où tous les individus sont libres de s’associer et de se réunir pacifiquement, de dire ce qu’ils pensent, de croire ou de ne pas croire et de demander des comptes à leurs gouvernements sans subir de représailles. Nous rendons hommage aux personnes et aux organisations de la société civile qui œuvrent sans relâche pour défendre notre attachement commun à la démocratie, aux droits humains et aux

libertés fondamentales. Ces personnes méritent notre reconnaissance, notre protection et notre soutien.

Nous félicitons les institutions autonomes de l'OSCE, à savoir le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Représentante pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, de leurs efforts visant à promouvoir et protéger les droits humains, qui sont essentiels pour bâtir des sociétés pacifiques, inclusives et démocratiques. Leurs activités, leurs mandats et leur indépendance institutionnelle sont indispensables pour promouvoir et faire progresser la démocratie, les droits humains et les libertés fondamentales dans notre région. Nous sommes très reconnaissants de la tâche importante réalisée par les opérations de terrain, qui contribuent chaque jour à la mise en œuvre de nos engagements.

Trente ans plus tard, les engagements et les outils contenus dans le Document de Moscou restent plus importants que jamais. Nous continuerons à nous battre pour que la mise en œuvre des principes et des engagements de l'OSCE reste au premier plan de nos travaux au sein de cette Organisation, dans l'intérêt de tous ceux qui vivent dans l'espace de l'OSCE.

En conclusion, nous aimerions également exprimer notre sincère reconnaissance à la Présidence de l'OSCE et à la Présidence du Comité sur la dimension humaine qui travaillent en notre nom pour renforcer cette dimension.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de cette réunion du Conseil ministériel. Merci.

Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA
BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE LA CROATIE, DU
DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, DE LA FRANCE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE,
DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE,
DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DU
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DU
ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE
ET DE LA TURQUIE)**

Madame la Présidente,

La présente déclaration est faite au nom des États participants suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Turquie, ainsi que mon propre pays, la Roumanie.

La pandémie mondiale de COVID-19 continue de mettre la résilience de nos nations et de notre communauté de l'OSCE à l'épreuve. Les défis sans précédent posés par la pandémie ont ajouté une nouvelle couche de complexité à l'environnement et aux problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés ainsi qu'à un contexte dans lequel il est fait fi de façon flagrante des principes du droit international et de l'Acte final de Helsinki. Les activités de vérification qui ont été suspendues en raison de la pandémie de COVID-19 devraient reprendre dès que la situation sanitaire le permet et dans une optique de réciprocité.

Les changements climatiques sont l'un des défis fondamentaux de notre époque. Ils sont un multiplicateur de la menace qui pèse sur notre sécurité, à la fois dans l'espace de l'OSCE et à l'échelle mondiale. Nous encourageons l'OSCE à se préoccuper

1 Comprend des corrections apportées à la traduction.

véritablement de cette question, notamment en vue d'accroître nos efforts de sensibilisation, d'adaptation et d'atténuation. Les changements climatiques mettent notre résilience et notre état de préparation civile à l'épreuve et ont des répercussions sur notre planification et la résilience de nos installations militaires et de nos infrastructures critiques.

Les défis à la sécurité n'ont pas diminué. Des engagements et principes fondamentaux continuent d'être violés. Nous restons fermement attachés à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et prenons ensemble des mesures plus énergiques pour le prévenir et le combattre. L'instabilité au-delà de nos frontières contribue aussi à l'immigration irrégulière et à la traite des êtres humains. Des acteurs étatiques et non-étatiques mènent des activités hybrides pour cibler nos institutions politiques, notre opinion publique et la sécurité de nos citoyens. Les cybermenaces sont complexes, destructrices et coercitives, et elles deviennent de plus en plus fréquentes, comme l'attestent les incidents liés aux rançongiciels et à d'autres cyberactivités malveillantes qui se sont produits récemment.

Pour relever ces défis et rétablir la confiance, les États participants de l'OSCE doivent engager un dialogue sincère et une coopération multilatérale, fondés sur le respect des principes fondamentaux qui sont la pierre angulaire de cette Organisation.

Nous continuons de réagir à la dégradation de l'environnement de sécurité en renforçant notre dispositif de dissuasion et de défense. Nous restons ouverts à un dialogue constructif avec la Russie, y compris dans le cadre des plateformes de l'OSCE, fondé sur la réciprocité, en vue d'éviter les malentendus, les erreurs d'appréciation et les escalades involontaires, ainsi que d'accroître la transparence et la prévisibilité. Nous restons également ouverts à l'instauration d'une relation constructive avec la Russie lorsque ses actions le permettront.

Toutefois, la réalité est que le renforcement du potentiel militaire de la Russie dans de nombreux domaines, sa posture plus affirmée, ses nouvelles capacités militaires et ses activités provocatrices, y compris à proximité de nos frontières, ainsi que ses exercices d'envergure non notifiés, la poursuite du renforcement de sa présence militaire en Crimée et aux frontières de l'Ukraine, le déploiement de missiles modernes à capacité duale à Kaliningrad, l'intégration militaire avec la Biélorussie et les violations répétées de notre espace aérien, menacent de plus en plus la sécurité de l'espace de l'OSCE de même que l'ordre international fondé sur des règles et contribuent à l'instabilité le long de nos frontières et au-delà. Outre ses activités militaires, la Russie a également intensifié ses actions hybrides contre nos alliés et nos partenaires, y compris en recourant à ses services de renseignement et à des supplétifs. Elle a tenté, entre autres, de s'immiscer dans des élections et des processus démocratiques ; exercé des pressions et commis des actes d'intimidation dans les domaines politique, économique et énergétique ; mené des campagnes massives de désinformation ; exécuté des cyberactivités malveillantes et fermé les yeux sur les activités des cybercriminels qui opèrent depuis son territoire, y compris ceux qui ciblent et perturbent les infrastructures critiques de nos pays. Nous sommes pleinement solidaires de la République tchèque et des autres États participants qui ont été visés de cette manière.

Ici, à l'OSCE, nous regrettons profondément le refus de la Russie de soutenir la tenue de la réunion de 2021 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. La politique d'obstruction pratiquée par Moscou nuit à la bonne réalisation de nos

objectifs dans la dimension humaine, qui sont à la base du concept de sécurité globale de l'OSCE.

Nous réaffirmons notre soutien sans faille à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, qui englobent ses eaux territoriales. Nous demandons à la Russie, conformément à ses engagements internationaux, de retirer les forces qu'elle a stationnées dans le pays sans le consentement de celui-ci. Nous condamnons fermement et ne reconnâtrons pas l'annexion illégale et illégitime par la Russie de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol et dénonçons son occupation temporaire. Les abus et violations des droits humains commis contre les Tatars de Crimée et les membres d'autres communautés locales doivent cesser. Le renforcement de la présence militaire de la Russie et les activités déstabilisatrices qu'elle mène en Ukraine et dans son voisinage ont encore aggravé les tensions et nuï davantage à la sécurité. Nous condamnons son agression en cours dans l'est de l'Ukraine. Nous condamnons également la militarisation en cours de la péninsule de Crimée par la Russie, qui continue d'avoir des répercussions sur la situation en matière de sécurité à proximité du détroit de Kertch, de la mer d'Azov et de la région de la mer Noire. Nous demandons à la Russie de renoncer à renforcer sa présence militaire et de cesser de restreindre la navigation dans certaines parties de la mer Noire. Nous lui demandons également de cesser d'entraver l'accès à la mer d'Azov et aux ports ukrainiens. Nous regrettons profondément le refus de la Russie de proroger le mandat de la Mission d'observation de l'OSCE aux postes de contrôle russes de Goukovo et de Donetsk et, conformément à l'article 4 du Protocole de Minsk, nous soulignons l'importance de l'observation effective des zones de la frontière ukrainienne qui ne sont temporairement pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. Nous demandons à la Russie de supprimer tous les obstacles à cet égard, afin d'assurer une transparence accrue et de permettre un accès sûr et sécurisé des opérations de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine, notamment les nouvelles bases de patrouille avancées suggérées par la MSO, à tout le pays, conformément au mandat de la Mission. Nous louons l'Ukraine pour la retenue dont elle fait preuve et son approche diplomatique visant à résoudre pacifiquement le conflit entre la Russie et elle. Nous nous efforçons de contribuer à la désescalade.

Nous demandons à toutes les parties de mettre en œuvre pleinement les accords de Minsk et soutenons les efforts du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. En sa qualité de signataire des accords de Minsk, et de partie au conflit et non pas de médiatrice de celui-ci, la Russie porte une importante responsabilité à cet égard. Nous lui demandons de cesser d'attiser le conflit en fournissant un appui financier et militaire aux formations armées qu'elle soutient dans l'est de l'Ukraine. Nous réaffirmons notre plein appui à la MSO de l'OSCE en Ukraine. Nous soulignons qu'il importe d'assurer sa sécurité et le plein accès sans entrave de ses observateurs à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée et la frontière entre la Russie et l'Ukraine, conformément à son mandat. À cette fin, nous demandons à la Russie d'user de son indéniable influence sur les formations armées qu'elle soutient pour qu'elles cessent de faire obstacle aux patrouilles de la MSO, de prendre ses drones pour cibles et de manipuler ses caméras, ainsi que de restreindre ses mouvements dans les zones qui échappent au contrôle du Gouvernement.

Nous réaffirmons notre soutien à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Moldavie et de la Géorgie à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. Nous

demandons à la Russie, conformément à ses obligations et engagements internationaux, de retirer les forces qu'elle a stationnées dans ces deux pays sans leur accord.

Nous restons profondément préoccupés par l'accroissement de la répression en Biélorussie depuis août 2020. Nous condamnons fermement les attaques à grande échelle qui continuent d'être commises et les pressions sans précédent qui continuent d'être exercées contre les médias indépendants, les journalistes, les organisations de la société civile, les défenseurs des droits humains, les membres de l'opposition politique et d'autres simples citoyens qui réclament pacifiquement la démocratie. Nous demandons aux autorités de libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers politiques, y compris ceux qui font partie de l'Union des Polonais en Biélorussie. Nous demandons instamment aux autorités biélorusses d'appliquer les recommandations pertinentes dans le cadre de l'OSCE. Les politiques et les actions de la Biélorussie ont des répercussions sur la stabilité régionale. Nous condamnons fermement l'instrumentalisation persistante de la migration irrégulière créée artificiellement par la Biélorussie dans le cadre d'actions hybrides dirigées contre la Pologne, la Lituanie et la Lettonie à des fins politiques. Nous resterons vigilants face au risque d'une nouvelle escalade et de nouvelles provocations de la part de la Biélorussie à ses frontières avec la Pologne, la Lituanie et la Lettonie, et continuerons de surveiller leurs incidences pour notre sécurité. Nous demandons à la Biélorussie de mettre fin à ces actions, de respecter les droits humains et les libertés fondamentales, et de se conformer au droit international.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération ont apporté et devraient continuer d'apporter une contribution essentielle à la réalisation de nos objectifs en matière de sécurité et pour ce qui est d'assurer la stabilité stratégique et notre sécurité collective. Nous restons déterminés collectivement à maintenir et soutenir les accords de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération existants et les engagements pris en la matière. Nous nous efforcerons de renforcer encore les mesures de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, en tant qu'élément essentiel de la sécurité dans l'espace de l'OSCE, en tenant compte de l'environnement de sécurité actuel. Nous nous félicitons de la tenue de nouveaux pourparlers stratégiques entre les États-Unis d'Amérique et la Russie sur de futures mesures de maîtrise des armements, tenant compte de notre sécurité collective.

Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire du Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements adopté à Lisbonne, nous soulignons l'importance des mesures de maîtrise des armements conventionnels et de confiance et de sécurité (MDCS) pour favoriser la sécurité globale, coopérative et indivisible dans l'espace de l'OSCE. L'efficacité des instruments de maîtrise des armements et des MDCS est tributaire essentiellement de la volonté politique. Nous demandons à tous les États participants de l'OSCE de respecter pleinement leurs engagements et obligations en matière de maîtrise des armements. Nous sommes résolus à préserver, renforcer et moderniser la maîtrise des armements conventionnels en Europe, sur la base de principes et d'engagements clés, dont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, le non-recours à la force ou à la menace de la force, la réciprocité, la transparence et le consentement de la nation hôte à la présence de forces étrangères.

La mise en œuvre sélective persistante du Document de Vienne par la Russie, sa non-application de longue date du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe et sa décision de se retirer du Traité sur le régime « Ciel ouvert », associées à son dispositif

militaire agressif, continuent de mettre en péril la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE. Nous demandons à la Russie de revenir à la mise en œuvre intégrale et au respect, dans la lettre et l'esprit, de l'ensemble de ses obligations et engagements internationaux, ce qui est indispensable pour restaurer la confiance et la transparence militaire et pour accroître la prévisibilité dans l'espace de l'OSCE.

Le renforcement de la transparence militaire et de la confiance dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE est une priorité absolue du Forum pour la coopération en matière de sécurité et le restera. Nous demandons à la Russie de respecter pleinement et de bonne foi les engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre du Document de Vienne et de faire preuve d'ouverture et de transparence en ce qui concerne ses exercices inopinés effectués sans notification, ses exercices d'envergure et ses mouvements de troupes à grande échelle. Le fait que la Russie n'ait pas fourni d'explications de fond concernant le renforcement inhabituel de sa présence militaire en Ukraine et dans son voisinage au printemps dernier et qu'elle n'ait pas répondu aux préoccupations soulevées par l'exercice « Zapad-21 » remettent une nouvelle fois en question son respect du Document de Vienne. Nos préoccupations à propos des activités militaires inhabituelles de la Russie persistent. Les États participants de l'OSCE devraient continuer de s'employer à réduire les risques et prévenir les incidents de manière efficace ainsi qu'à trouver des moyens d'accroître la transparence militaire, y compris au cours des débats menés dans le cadre du Dialogue structuré et de ses ateliers d'experts conformément au mandat de Hambourg.

Nous considérons que la mise en œuvre intégrale et la modernisation en profondeur du Document de Vienne sont les mesures les plus importantes que les États participants peuvent prendre à cet égard. Nous nous félicitons du large soutien en faveur de la modernisation du Document de Vienne et attendons avec intérêt d'intensifier les discussions au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité pour aboutir à un consensus sur un Document de Vienne actualisé. La proposition commune de modernisation du Document de Vienne, qui bénéficie du soutien de la majorité des États participants, offre une base solide pour des négociations actives et collaboratives. Nous lançons un appel à la Russie pour qu'elle revienne sur sa position et qu'elle participe de façon constructive et sans condition préalable aux négociations mutuellement bénéfiques relatives à la modernisation du Document de Vienne qui n'a que trop tardé. Nous lui demandons de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour rétablir la transparence militaire, désamorcer les tensions et répondre aux préoccupations largement partagées à propos de l'environnement européen de sécurité.

Le Traité sur le régime « Ciel ouvert » est un important instrument juridiquement contraignant et un élément reconnu du cadre de renforcement de la confiance dans l'espace de l'OSCE, qui vise à assurer un niveau de transparence contribuant à la promotion de la confiance, de la stabilité et de la sécurité entre États Parties. À cet égard, nous regrettons profondément la notification par la Russie de sa décision de se retirer du Traité. Nous avons demandé à plusieurs reprises à la Russie de revenir à une pleine conformité au Traité et avons pris de nombreuses mesures visant à résoudre de façon constructive les questions de conformité en suspens. Ces derniers mois auraient dû être mis à profit pour réexaminer la décision de retrait et revenir à une pleine conformité.

Dans le même temps, nous sommes attachés au Dialogue structuré qui a été lancé en 2016 dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Hambourg sur les défis et les risques

actuels et futurs pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE comme possibilité de renouveler un échange utile d'idées entre toutes les parties prenantes pour rebâtir la confiance. Nous félicitons le Président espagnol du Groupe de travail informel et son équipe pour le travail important et précieux accompli cette année et l'année dernière dans le cadre du Dialogue structuré sur la réduction des risques et les perceptions des menaces. Nous soutenons activement la poursuite du Dialogue structuré en tant que processus transparent et inclusif engagé et piloté par les États participants et sans résultat prédéterminé. Nous avons conscience qu'il s'agit d'un processus de longue haleine, qui demandera davantage de temps. Nous encourageons tous les États participants à prendre part de manière constructive à ces efforts à Vienne.

Nous regrettons le fait qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur les propositions concernant quatre documents du Forum pour la coopération en matière de sécurité pour cette réunion du Conseil ministériel. Nous nous félicitons des déclarations communes sur la modernisation du Document de Vienne ainsi que sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles.

Conscients de l'importance cruciale de la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes à tous les niveaux de direction et de prise de décisions concernant tous les aspects de la paix et de la stabilité, ainsi que de l'impact disproportionné que les conflits ont sur les femmes et les filles, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, nous sommes déterminés à mettre intégralement en œuvre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous soulignons l'importance de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et de ses résolutions connexes pour les travaux de l'OSCE, y compris du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

En conclusion, il faut que tous les États participants de l'OSCE restaurent, sans plus tarder, leur environnement de sécurité coopérative en revenant à un dialogue constructif reposant sur le respect dans la pratique des principes qui maintiennent pleinement l'ordre international fondé sur des règles.

Les États participants qui souscrivent à la présente déclaration demandent qu'elle soit jointe au journal de la réunion du Conseil ministériel.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Stockholm 2021

MC(28).JOUR/Corr.1
2–3 December 2021
Annex 8

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MONTÉNÉGRINE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE
L'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE L'AZERBAÏDJAN, DE LA
BELGIQUE, DE LA BIÉLORUSSIE, DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE,
DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE CHYPRE, DE LA CROATIE, DU
DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA
GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE
L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DU KAZAKHSTAN, DU KIRGHIZISTAN,
DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN, DE LA LITUANIE, DU
LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DE MALTE, DE LA
MOLDAVIE, DE MONACO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE
LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE
LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE SAINT-MARIN, DE LA
SERBIE, DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE
LA SUISSE, DE LA TURQUIE ET DE L'UKRAINE)**

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 50 États participants suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, et mon propre pays, le Monténégro.

Nous sommes conscients que le trafic illicite et l'accumulation déstabilisatrice d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de stocks de munitions conventionnelles (SMC) peuvent constituer une menace grave pour nos sociétés et saluons le travail accompli par l'OSCE, qui est la plus grande organisation régionale, en coopération avec les États participants, en vue d'atténuer ces menaces.

Nous mesurons l'importance des normes et des meilleures pratiques de l'OSCE visant à lutter contre le trafic illicite d'ALPC et de SMC sous tous ses aspects, prenons note de la menace que représente leur détournement vers les marchés illicites, notamment aux mains de groupes terroristes et d'autres groupes criminels, et sommes soucieux des risques posés pour la sécurité et la sûreté à cet égard.

Nous sommes préoccupés par les répercussions négatives du trafic illicite d'ALPC et de SMC sur nos sociétés, en particulier sur les femmes et les enfants, et notons qu'il importe de relever efficacement les défis susmentionnés et de continuer à renforcer les normes et les meilleures pratiques de l'OSCE en la matière ainsi que leur mise en œuvre.

Nous savons que l'ONU s'attache à traiter les questions liées aux ALPC sous tous leurs aspects et que les organisations régionales jouent un rôle important dans ces efforts. À cet égard, nous nous félicitons des conclusions issues de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juillet 2021, ainsi que du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'accumulation de SMC en excédent, publié en septembre 2021, et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous nous félicitons des conclusions issues de la deuxième Réunion biennale d'évaluation de la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, qui s'est tenue les 13 et 14 octobre 2020, et de la Réunion de l'OSCE pour l'examen de la mise en œuvre de ses projets d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC, qui s'est tenue les 5 et 6 octobre 2021, ainsi que des activités connexes menées par le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), notamment les efforts qu'il déploie actuellement pour améliorer la mise en œuvre des engagements et pour examiner et mettre à jour les guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les SMC. Nous saluons les efforts entrepris en matière de lutte contre le trafic illicite d'ALPC et de SMC et le lancement, en 2021, d'un examen thématique du mécanisme d'assistance au titre des documents de l'OSCE en la matière, dans le but général d'améliorer la mise en œuvre du mécanisme et de l'adapter aux besoins actuels.

Nous réaffirmons notre engagement à :

- Poursuivre nos efforts visant à promouvoir la mise en œuvre intégrale et effective des engagements énoncés dans le Document de l'OSCE sur les ALPC, le Document de l'OSCE sur les SMC et les décisions connexes du Conseil ministériel et du FCS ;
- Faciliter les efforts en cours visant à soutenir les activités menées par les États participants en vue de lutter contre le trafic illicite d'ALPC et de SMC en favorisant une gestion efficace de tous les aspects du cycle de vie des ALPC par les forces de sécurité gouvernementales dans toutes les phases du cycle des conflits, et élaborer et mettre en œuvre des projets d'assistance efficaces et adaptés de l'OSCE dans ce domaine ;
- Continuer de promouvoir l'échange de vues et d'informations ainsi que la mise en commun des meilleures pratiques entre les États participants, sur une base volontaire et dans la mesure où cela relève du mandat du FCS, afin de s'attaquer aux

conséquences sur les femmes et les enfants de l'accumulation excessive et déstabilisatrice ainsi que de la prolifération incontrôlée des ALPC et des munitions connexes, et de créer des chances égales pour les femmes de participer à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre de politiques visant à lutter contre le trafic illicite d'ALPC, de même que de participer véritablement aux projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC ;

- Continuer de promouvoir l'application volontaire des guides des meilleures pratiques de l'OSCE en matière d'ALPC et de SMC lors de la mise en œuvre des projets d'assistance de l'OSCE et dans le cadre du renforcement des capacités nationales ;
- Étudier les moyens d'améliorer les contacts avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération sur les questions liées aux ALPC et aux SMC, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et aux engagements de l'OSCE ;
- Continuer, dans le cadre des Dialogues de sécurité du FCS, à débattre des questions de sécurité d'actualité liées aux ALPC et aux SMC.

Nous invitons les partenaires de l'OSCE pour la coopération à soutenir volontairement les travaux dans ce domaine et à se joindre aux débats.

Nous regrettons profondément que, cette année encore, comme en 2020, le Conseil ministériel ne soit pas parvenu à prendre une décision par consensus sur les ALPC et les SMC.

En conclusion, nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance et nos remerciements à la Présidence autrichienne du FCS pour les efforts qu'elle a déployés en vue de parvenir à un compromis.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la réunion.

Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE
L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE
L'IRLANDE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE, DE LA
NORVÈGE, DE LA POLOGNE, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE
LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE
ET DE L'UKRAINE)**

La présente déclaration est faite au nom de la Bulgarie, du Canada, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni de la Slovaquie et de l'Ukraine.

Nous réaffirmons notre soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Treize ans après l'invasion militaire de la Géorgie par la Fédération de Russie, nous restons profondément préoccupés par la poursuite de l'occupation de certaines parties du territoire géorgien et soulignons la nécessité d'un règlement pacifique du conflit fondé sur le plein respect de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final de Helsinki et du droit international.

Nous nous félicitons du respect par la Géorgie de l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 sous la médiation de l'Union européenne. Nous demandons à la Russie de s'acquitter immédiatement de l'obligation qui lui incombe clairement en vertu de cet accord de replier ses forces sur les positions antérieures au conflit, ainsi que des engagements qu'elle a pris de permettre un accès sans entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire et de ne pas faire obstacle à la mise en place d'arrangements internationaux de sécurité sur le terrain. Nous lui demandons de cesser de reconnaître la prétendue indépendance des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

1 Comprend des corrections apportées à la traduction.

Nous exprimons de nouveau notre profonde inquiétude concernant les exercices militaires de la Russie et sa présence militaire permanente dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

Nous condamnons les mesures prises par la Russie, qui semblent destinées à établir unilatéralement la frontière d'État entre la Géorgie et la Russie sur les segments des territoires occupés et à incorporer une partie du village géorgien d'Aïbgha dans le kraï de Krasnodar. Nous demandons instamment à la Russie de revenir sur ces mesures. Nous sommes également préoccupés par les travaux en cours concernant la mise en œuvre du « programme » relatif à la création d'un espace socioéconomique commun entre la Fédération de Russie et la région géorgienne d'Abkhazie, ainsi que par le prétendu accord sur la double citoyenneté conclu avec la région d'Ossétie du Sud de la Géorgie, qui constituent une nouvelle étape vers l'annexion de facto. Nous condamnons la tenue des élections de la Douma d'État russe de 2021 dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et l'ouverture illégale des bureaux de vote, qui sont une violation flagrante de la souveraineté de la Géorgie.

Nous prenons note de l'arrêt rendu en janvier 2021 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire concernant le conflit armé entre la Géorgie et la Fédération de Russie en août 2008 et ses conséquences, y compris ses conclusions selon lesquelles la Russie a exercé un contrôle effectif sur les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud après l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, notamment par sa présence militaire. La Cour a également estimé que la Russie, en violation de la Convention européenne des droits de l'homme, avait torturé des prisonniers de guerre géorgiens, et détenu arbitrairement et tué des civils géorgiens, et qu'elle était responsable de leur traitement inhumain et dégradant, qu'elle avait empêché le retour des Géorgiens de souche dans leurs foyers et qu'elle n'avait pas mené d'enquêtes sur les meurtres de civils. Nous demandons à la Russie de se conformer pleinement à l'arrêt, notamment en permettant aux personnes déplacées à l'intérieur du pays de rentrer chez elles en toute sécurité et dans la dignité.

Nous sommes préoccupés par la discrimination ethnique que subissent les Géorgiens résidant dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et par les abus, notamment les graves restrictions des droits liés à la liberté de circulation, à l'éducation, à la résidence et à la propriété, en particulier la destruction des maisons des personnes déplacées. Nous demandons aux responsables de permettre aux organisations internationales des droits de l'homme d'accéder pleinement et sans entrave aux régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Nous condamnons la décision de remplacer l'enseignement en langue géorgienne par le russe dans les écoles du district abkhaze de Gali, où vivent des Géorgiens de souche.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'installation continue de clôtures en fil de fer barbelé et d'autres barrières artificielles le long des lignes de démarcation administratives des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, ainsi que par la fermeture, depuis plus de deux ans, des points de passage de la ligne de démarcation administrative dans la région géorgienne d'Ossétie du Sud. L'isolement et les restrictions permanentes à la liberté de circulation ont déstabilisé la situation sur le terrain et eu de graves répercussions sur la sécurité, la sûreté, le bien-être et les conditions humanitaires des civils dans les zones touchées par le conflit, en particulier dans le district d'Akhalgori, où des rapports indiquent que la population locale souffre de pénuries de médicaments et de

nourriture, et se voit refuser l'accès aux retraites et aux services essentiels, notamment les services de santé gratuits disponibles sur le territoire contrôlé par le Gouvernement géorgien. Cela crée un risque d'exode supplémentaire dans le district d'Akhalgori.

Nous restons profondément préoccupés par les détentions arbitraires en cours autour des lignes de démarcation administratives et appelons à la libération immédiate et inconditionnelle d'Irakli Bebuga et de toutes les personnes qui se trouvent en détention arbitraire.

Nous condamnons l'assassinat des citoyens géorgiens Archil Tatumashvili, Giga Otkhozoria et Davit Basharuli, et demandons instamment à la Russie de lever tout obstacle à ce que les auteurs de ces actes soient traduits en justice. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre soutien aux mesures préventives prises par la Géorgie en vue de mettre fin à l'impunité et prenons note de la liste Otkhozoria-Tatumashvili adoptée par le Gouvernement géorgien.

Nous prenons note avec satisfaction de la création d'un corridor humanitaire à travers la ligne de démarcation administrative dans la région d'Abkhazie, qui a permis de sauver des vies pendant la pandémie de COVID-19. Nous prenons également note avec satisfaction de la réouverture du « point de passage » au pont d'Enguri cette année. Nous demandons instamment la réouverture complète de tous les passages de la frontière administrative dans les régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et espérons que cette mesure contribuera à atténuer les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19.

Nous soutenons les Discussions internationales de Genève, qui constituent un format important pour traiter les problèmes de sécurité, de droits humains et d'aide humanitaire découlant du conflit non résolu entre la Russie et la Géorgie. Nous sommes heureux que quatre réunions aient pu se tenir l'année dernière dans le cadre des Discussions internationales de Genève, malgré les défis posés par la pandémie mondiale. Nous soulignons la nécessité de progresser sur les questions qui sont au cœur des débats, notamment le non-recours à la force, l'établissement de dispositifs internationaux de sécurité dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et le retour sûr, digne et volontaire des personnes déplacées et des réfugiés, conformément au droit international. Nous soutenons fermement la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre des Discussions internationales de Genève, afin de faciliter une paix et une sécurité inclusives et durables sur le terrain.

Nous soutenons les mécanismes de prévention et de règlement des incidents à Ergneti et Gali et soulignons le rôle important qu'ils peuvent jouer pour prévenir l'escalade du conflit et contribuer à assurer la sécurité des personnes sur le terrain. Nous exprimons notre grande préoccupation quant à la longue suspension du mécanisme de Gali et demandons instamment sa reprise sans délai ni condition préalable, conformément aux règles de base.

Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la Mission d'observation de l'Union européenne et demandons à la Russie de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat, notamment en l'autorisant à accéder aux deux côtés des lignes de démarcation administratives.

Nous saluons la décision du Gouvernement géorgien de lancer un processus multipartite pour élaborer une « stratégie d'État globale en vue du retrait des forces d'occupation et de la résolution pacifique du conflit », ainsi que le lancement de l'examen stratégique de la politique de réconciliation et de collaboration. Nous soutenons l'initiative de paix « Un pas vers un avenir meilleur » du Gouvernement géorgien, qui vise à améliorer les conditions humanitaires et socioéconomiques des personnes résidant dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et à favoriser le renforcement de la confiance entre les communautés divisées. Nous demandons instamment que des travaux actifs soient menés dans le cadre des programmes de réconciliation et de collaboration et sommes prêts à les soutenir.

Nous encourageons l'OSCE à participer au processus visant à trouver une solution pacifique au conflit en Géorgie. Nous regrettons la fermeture de la Mission de l'OSCE en Géorgie en 2009 et invitons les États participants à prendre une décision concernant la réouverture d'une mission transdimensionnelle de l'OSCE en Géorgie, en la dotant d'une capacité d'observation lui permettant d'opérer sans entrave au-delà des lignes de démarcation administratives. La réouverture de la Mission renforcerait considérablement le rôle de l'OSCE dans les Discussions internationales de Genève et les mécanismes de prévention et de règlement des incidents, ainsi que dans la mise en œuvre des mesures de confiance.

Le Groupe des Amis de la Géorgie continuera à sensibiliser l'opinion publique au conflit et à l'évolution de la situation sur le terrain, à demander à la Russie de respecter ses obligations et ses engagements, et à plaider en faveur d'un règlement pacifique du conflit.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Stockholm 2021

MC(28).JOUR/Corr.1
2–3 December 2021
Annex 10

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Madame la Présidente,

Permettez-moi de commencer par remercier la Suède pour sa chaleureuse hospitalité à l'occasion de la réunion du Conseil ministériel de cette année. Ma délégation aimerait également prononcer une déclaration nationale de clôture, en plus des déclarations conjointes faites notamment au nom du Canada.

Comme la Ministre, M^{me} Joly, l'a dit hier, le multilatéralisme et le dialogue sont d'une importance capitale dans le monde d'aujourd'hui, et nous devons continuer à travailler ensemble en faveur de notre sécurité et notre stabilité collectives. Malheureusement, nous constatons que la collaboration à l'OSCE n'est pas ce qu'elle doit être. Alors que nous quittons Stockholm avec une décision importante sur les changements climatiques, de nombreuses autres décisions importantes ont été négociées sans que nous puissions parvenir à un accord en raison des objections de quelques-uns ou d'un seul, et ce, malgré les compromis de bonne foi consentis par beaucoup. Nous avons vu que les positions maximalistes l'emportaient et que la possibilité de parvenir à un consensus de bonne foi se réduisait de plus en plus. En fait, les positions exprimées lors des négociations ont reflété ce que nous avons vu tout au long de cette année, alors que le principe du consensus continue d'être dénaturé, toujours plus éloigné des objectifs qu'il est censé remplir, de la recherche d'un terrain d'entente à son utilisation abusive comme veto unilatéral. Cette situation n'est pas viable et, si nous voulons que l'Organisation remplisse son mandat, nous ne pouvons pas continuer dans cette voie.

Nous ne devons pas laisser cela se produire, car il y a dans notre région trop de questions et de conflits graves que l'OSCE est la mieux placée pour traiter : ceux qui se déroulent en Ukraine et dans son voisinage, en Biélorussie, dans le Haut-Karabakh, en Transnistrie (Moldavie) et en Géorgie. Dans toutes ces régions, l'OSCE dispose des outils nécessaires pour améliorer la situation, mais ils doivent être utilisés de bonne foi. Certains affirment avec mauvaise foi que les difficultés à utiliser les outils de l'OSCE sont la preuve que l'Organisation doit être réformée. Il s'agit d'une affirmation fallacieuse. L'OSCE nous fournit un éventail fantastique d'outils permettant de prévenir les conflits et de renforcer la sécurité, mais nous ne parvenons pas à les utiliser. Les défis auxquels nous faisons face ne sont pas un échec de l'OSCE en tant qu'institution ; ils sont le reflet du fait que certains États ne respectent pas les principes de l'Acte final de Helsinki et les engagements auxquels ils ont

souscrit dans le cadre de l'Organisation. Il est impératif de revenir au respect de ces principes et engagements, et plus particulièrement au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Nous devons également permettre au Secrétariat et aux institutions autonomes, à savoir le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Représentante pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, de remplir leurs mandats afin d'aider tous les États participants de l'OSCE à s'acquitter de leurs engagements. Comme l'a déclaré la Secrétaire générale Schmid, l'Organisation peut faire plus si on lui en donne les moyens. Nous ne devons pas laisser des intérêts étroits empêcher le bon travail que pourrait accomplir l'OSCE, comme nous l'avons vu dans le cas du Budget 2021.

En ces temps de tensions élevées, l'importance de notre acquis commun en matière de mesures de confiance et de sécurité ne peut être sous-estimée. La transparence offerte par ces mesures, en particulier le Document de Vienne, reste le fondement de notre boîte à outils de réduction des risques. Lorsqu'elles sont pleinement mises en œuvre, tant dans la lettre que dans l'esprit, elles représentent une voie claire vers la désescalade et l'apaisement des tensions. Les faits survenus récemment ont montré qu'il était urgent de moderniser le Document de Vienne pour qu'il soit en mesure de relever les défis actuels. Mais il faut aussi une volonté politique pour que ses avantages réciproques profitent à tous.

Nous aurons à cœur de collaborer avec la Pologne qui présidera l'OSCE l'année prochaine et avec la Macédoine du Nord en 2023. Nous nous félicitons de la décision prise cette semaine de confier à la Finlande la présidence de l'Organisation en 2025, comme il convient de le faire à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, et nous avons pleinement confiance en nos amis finlandais pour présider efficacement cette Organisation. Nous sommes toutefois profondément préoccupés par le fait que la proposition de l'Estonie de présider l'Organisation en 2024 n'ait toujours pas été acceptée en raison de l'objection de la Russie et de la Biélorussie, due à des désaccords purement bilatéraux.

Madame la Présidente,

En conclusion, le Canada tient à vous remercier sincèrement, ainsi que l'ensemble de la Présidence suédoise, pour les efforts que vous avez déployés cette année. Celle-ci n'a pas été facile, mais vous avez abordé votre tâche de Présidente en exercice avec résolution, détermination, dignité et une dose de créativité bien nécessaire, et nous vous en remercions très sincèrement.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la réunion. Merci.



Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ARMÉNIE, DE LA BIÉLORUSSIE,
DU KAZAKHSTAN, DU KIRGHIZISTAN ET DU TADJIKISTAN)

Nous, Ministres des affaires étrangères de l'Arménie, de la Biélorussie, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan, sommes profondément préoccupés par les attentats terroristes qui ont été commis dans l'espace de l'OSCE et au-delà. Nous transmettons nos sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux peuples et aux gouvernements qui ont été pris pour cibles. Nous exprimons notre vive préoccupation devant l'utilisation croissante de l'Internet à des fins terroristes, y compris pour la retransmission en direct d'attentats.

Nous soulignons que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitue l'une des menaces les plus graves à la paix et la sécurité internationales, et que tout acte de terrorisme, quels qu'en soient les motivations, le moment où il a été commis et l'auteur, est criminel et injustifiable.

Nous réaffirmons notre engagement à rester unis dans la lutte mondiale contre le terrorisme, tout en reconnaissant que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central et de coordination à cet égard. Nous réaffirmons que les États devraient jouer un rôle de premier plan dans la prévention du terrorisme et la lutte contre celui-ci conformément à la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre intégralement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en respectant pleinement les droits humains, les libertés fondamentales et l'état de droit.

L'OSCE a pris toute une série d'engagements politiques solides en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier ceux qui sont énoncés dans les décisions n° 3/04 et n° 7/06 du Conseil ministériel sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, ainsi que dans la Décision n° 5/07 du Conseil ministériel sur les partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme.

Nous nous félicitons du document du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies intitulé « Cadre international global de lutte contre la propagande terroriste »

(S/2017/375, annexe) et demandons aux États participants de suivre les lignes directrices et les bonnes pratiques qu'il contient.

En vue d'améliorer l'efficacité des efforts déployés en la matière, il est indispensable de mettre en place des stratégies pour prévenir et combattre le terrorisme, y compris des partenariats entre les parties prenantes à tous les niveaux, en particulier une coordination entre les pouvoirs publics et une coopération entre les États, les organisations internationales et régionales, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les médias.

Les travaux visant à consolider les méthodes et les outils de pointe utilisés pour lutter contre le terrorisme doivent se poursuivre. À cet égard, nous reconnaissons l'importance du déchiffrement en tant qu'outil efficace pouvant être utilisé par les forces de l'ordre pour combattre le terrorisme. Nous notons les initiatives prises par les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), qui peuvent contribuer aux efforts de lutte contre le terrorisme et à la poursuite de la coopération entre les États participants.

Nous notons avec préoccupation que, pour justifier la violence, les terroristes propagent des idées fondées sur une interprétation et une représentation erronées de la religion qui sont utilisées pour recruter de nouveaux partisans et de nouveaux combattants terroristes étrangers ainsi que pour mobiliser des ressources, notamment en exploitant les technologies de l'information et des communications, en particulier grâce à l'Internet et aux réseaux sociaux.

Nous exprimons notre préoccupation devant la diffusion, via l'Internet, entre autres moyens, de discours de haine et d'idées incitant à la violence et alimentant le terrorisme. Il est indispensable de redoubler d'efforts pour favoriser l'éducation à l'information, en particulier parmi les jeunes, afin de prévenir et de combattre la propagande haineuse et les discours terroristes.

Nous notons que la pandémie de COVID-19 constitue un défi mondial sans précédent pour tous les États participants de l'OSCE et ses partenaires pour la coopération, et qu'elle influe sur la sécurité commune de l'espace de l'OSCE, en particulier dans le contexte des menaces terroristes.

Nous sommes convaincus que les structures exécutives de l'OSCE devraient continuer d'aider les États participants à mettre en œuvre leurs obligations internationales liées à la prévention du terrorisme et à la lutte contre celui-ci.

Les États membres de l'OTSC sont favorables au renforcement de la coopération avec l'OSCE sur des questions d'intérêt mutuel en vue de consolider le front international de lutte anti-terroriste.

Merci de votre attention.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de cette réunion du Conseil ministériel.



Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BELGE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE
L'ANDORRE, DE L'ARMÉNIE, DE L'AUTRICHE, DE LA
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE
CHYPRE, DE LA CROATIE, DU DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE
L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE
LA FRANCE, DE LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE
L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DU KAZAKHSTAN, DU
KIRGHIZISTAN, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN, DE LA
LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DE
MALTE, DE LA MOLDAVIE, DE MONACO, DE LA MONGOLIE, DU
MONTÉNÉGRE, DE LA NORVÈGE, DE L'OUZBÉKISTAN, DES
PAYS-BAS, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE
SAINT-MARIN, DE LA SERBIE, DE LA SLOVAQUIE, DE LA
SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE LA SUISSE, DU TADJIKISTAN, DU
TURKMÉNISTAN, DE LA TURQUIE ET DE L'UKRAINE)**

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 53 États participants suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine, ainsi que de l'Union européenne.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur du programme sur les femmes et la paix et la sécurité en tant que pierre angulaire pour parvenir à une paix et une sécurité globales et durables dans l'espace de l'OSCE, et croyons fermement que la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, y compris à tous les niveaux de direction et décisionnels, à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité,

ainsi que la promotion de la sécurité des femmes et des filles contre les violences qui leur sont faites dans les conflits et les crises, sont fondamentales pour bâtir des sociétés fortes, résilientes, démocratiques et pacifiques.

Nous reconnaissons le rôle clé de l'OSCE, en sa qualité d'organisation régionale de sécurité au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, dans la mise en œuvre des différentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU dans sa région, y compris l'application intégrale et effective du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Le concept sans pareil de sécurité globale de l'OSCE couvre plusieurs éléments de ce programme et offre un cadre qui convient très bien pour la mise en œuvre intégrale et effective des engagements pris dans ce domaine à divers niveaux, du politique au très concret.

Bien que des écarts restent à combler, nous saluons les travaux accomplis et les progrès réalisés en ce qui concerne le programme sur les femmes et la paix et la sécurité depuis l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et de ses résolutions ultérieures, y compris grâce au Plan d'action de l'OSCE de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes, et demeurons fidèles à notre engagement d'accroître la coordination des efforts déployés aux niveaux national, sous-régional et régional en vue de promouvoir et de renforcer la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Nous rappelons l'importance que nous attachons au concept de sécurité globale de l'OSCE dans le cadre duquel la prise en compte d'une perspective de genre fait partie intégrante de la réponse aux menaces et défis actuels et nouveaux dans l'espace de l'Organisation. Nous réaffirmons l'engagement de l'OSCE en faveur de l'intégration des questions de genre, dans le but de parvenir à l'égalité des genres et à une mise en œuvre intégrale et effective du programme sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi que du Plan d'action de l'OSCE de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

Nous réaffirmons l'importance d'une approche englobant l'ensemble de l'OSCE pour mettre en œuvre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Secrétariat et les structures exécutives de l'OSCE, ses opérations de terrain, ses institutions autonomes, sa Présidence et son Assemblée parlementaire ont tous un rôle essentiel à jouer, comme les États participants et les partenaires, dans la réalisation de ce programme.

La boîte à outils de l'OSCE, « Inclusion des femmes et processus de paix efficaces », est un instrument important et solide à cet égard. Sachant cela, nous nous féliciterions d'une évaluation de l'impact et de l'utilisation de la boîte à outils de l'OSCE à ce jour, en vue de renforcer encore nos efforts sur la base de ses résultats et de continuer de favoriser l'inclusion et l'autonomisation des femmes dans le règlement pacifique des conflits, un des moyens les plus efficaces de parvenir à la stabilité et à une paix durable.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Stockholm 2021

MC(28).JOUR/Corr.1
2–3 December 2021
Annex 13

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 9 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE LA MACÉDOINE
DU NORD ET DE LA POLOGNE)

Nous, Ministres des affaires étrangères de l'Albanie, de la Suède, de la Pologne et de la Macédoine du Nord, représentant les présidences en exercice précédente, actuelle, entrante et future de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), réaffirmons notre ferme attachement à l'ordre de sécurité européen consacré dans l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, notamment l'égalité souveraine, le non recours à la menace ou à l'emploi de la force, le respect de l'intégrité territoriale et la liberté des États de choisir leurs propres accords de sécurité, ainsi que le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Il faut rétablir le respect de ces principes et engagements.

En 1975, les principes fondamentaux régissant les relations entre États ont été définis dans l'Acte final de Helsinki, sur la base de la Charte des Nations Unies et du droit international, en vue de construire la paix, la sécurité, la justice et la coopération en Europe. Depuis, nous avons réussi à approfondir et à renforcer nos engagements par de nombreuses décisions et déclarations, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et des documents ultérieurs. L'acquis de l'OSCE reflète le concept de sécurité globale de l'OSCE, dans lequel les dimensions politique et militaire, économique et environnementale ainsi qu'humaine de la sécurité sont traitées comme un tout. Ce concept est indispensable et essentiel pour construire et maintenir la paix et la sécurité dans notre région.

Nous exprimons notre profonde inquiétude quant aux crises et conflits qui sont en cours dans l'espace de l'OSCE. Ils constituent les défis les plus graves pour notre sécurité commune et résultent souvent de violations flagrantes de nos principes et engagements. Il est urgent de trouver une solution pacifique et durable aux conflits, en conformité avec le droit international et les principes et engagements de l'OSCE, et de demander des comptes pour les violations et les abus. Nous soulignons que le droit international humanitaire doit être respecté.

Le conflit concernant l'Ukraine reste l'exemple le plus flagrant de violations de nos principes communs et du droit international et le défi le plus grave pour la sécurité et la stabilité en Europe. Il est inacceptable que la violence armée dans l'est de l'Ukraine continue de faire des victimes et de causer des souffrances humaines. Des centaines de milliers de civils sont soumis à des restrictions qui les empêchent d'accéder aux services de base et

limitent leurs perspectives d'intégration future. Nous sommes profondément préoccupés par les tensions actuelles dans la région et par l'absence de progrès vers une solution politique durable au conflit, conformément aux principes et aux engagements de l'OSCE et dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous continuons de soutenir les efforts actifs entrepris dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral en vue de mettre en œuvre intégralement les accords de Minsk et saluons l'engagement précieux de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, qui devrait bénéficier d'un accès sans restriction et inconditionnel afin d'observer la situation en matière de sécurité et d'en rendre compte de manière impartiale.

De même, nous réaffirmons notre soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous soulignons notre préoccupation concernant la situation des droits humains qui continue de se dégrader dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Nous soutenons sans réserve les Discussions internationales de Genève et sommes reconnaissants à leurs participants de veiller à ce que les débats se poursuivent de manière régulière et constructive. L'OSCE est déterminée à continuer de piloter ce format, conjointement avec l'Union européenne et l'ONU. Il est important que les Discussions internationales de Genève progressent sur les questions essentielles que sont le non-recours à la violence et les accords de sécurité internationaux, ainsi que le retour des personnes déplacées et des réfugiés, comme le prévoit l'accord de cessez-le-feu en six points de 2008. Nous demandons que les engagements pris dans cet accord soient mis en œuvre immédiatement et intégralement.

Nous restons préoccupés par les questions en suspens liées au conflit du Haut-Karabakh ou résultant de celui-ci. Bien que plus d'une année se soit écoulée depuis la fin des hostilités militaires généralisées, le cessez-le-feu reste fragile. Nous sommes convaincus qu'il faut des mesures de désescalade supplémentaires et un processus de négociation soutenu qui porte sur les questions de fond. Il est urgent de progresser sur les questions humanitaires, notamment les détenus, le déminage, les personnes disparues, le retour volontaire des personnes déplacées et la protection des sites historiques et culturels, ainsi que de permettre un accès sans restriction aux organisations humanitaires internationales. À cette fin, nous exprimons notre plein soutien aux efforts déployés sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et du Représentant personnel de la Présidente en exercice. Les négociations de fond et l'instauration de la confiance doivent être poursuivies de bonne foi afin de parvenir à un règlement global, pacifique et durable.

Nous sommes également convaincus des avantages que présente la coopération régionale entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Au-delà de la nécessité d'atténuer les tensions et d'assurer la paix dans la région, la coopération entre les trois pays renforcera la prospérité et le développement économiques dans le Caucase du Sud. Nous nous sommes déterminés à soutenir cette vision afin de permettre aux trois pays de définir et de traiter les questions d'intérêt commun.

L'OSCE continue de faciliter le règlement de la question de la Transnistrie, qui est d'une importance capitale pour la sécurité régionale. Nous félicitons de la Déclaration ministérielle de l'OSCE sur les négociations relatives au processus de règlement de la question transnistrienne dans le format « 5+2 » et soulignons qu'il faut poursuivre le processus de règlement axé sur les résultats en 2022. Nous encourageons l'adoption de

nouvelles mesures de confiance qui amélioreraient les conditions de vie sur les deux rives du Dniestr/Nistru. Nous réaffirmons notre ferme détermination à parvenir à un règlement global, pacifique et durable du conflit transnistrien, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie qui garantisse pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population.

Nous restons profondément préoccupés par les faits survenus en Biélorussie qui ont des répercussions sur la sécurité et la stabilité régionales et de graves conséquences sur le plan humain, notamment l'instrumentalisation récente des migrants et des réfugiés. Nous sommes également très préoccupés par les informations persistantes faisant état de graves violations des droits humains, notamment contre des journalistes et d'autres acteurs des médias, ainsi que par la poursuite de la répression à l'encontre de la société civile et des personnes appartenant à des minorités nationales. Nous demandons de nouveau la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes détenues arbitrairement, une enquête complète et transparente sur toutes les allégations de violations des droits humains, y compris le recours excessif à la force contre des manifestants pacifiques et des voix dissidentes ainsi que les détentions et arrestations arbitraires généralisées, et la mise en cause des responsables. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de mener un dialogue national inclusif, ouvert et constructif. Nous regrettons que l'offre des présidences en exercice précédente et actuelle visant à soutenir et à faciliter la communication et la coopération en Biélorussie n'ait pas encore été acceptée. Nous nous félicitons que les mécanismes de Moscou et de Vienne aient été activés en ce qui concerne les élections présidentielles frauduleuses de 2020 et les faits survenus ultérieurement, et nous exhortons tous les États participants à respecter et à utiliser les outils mis à leur disposition par cette Organisation. Nous demandons à la Biélorussie de mettre pleinement en œuvre les engagements et les principes de l'OSCE, ainsi que le droit international des droits de l'homme. L'OSCE est prête à soutenir la Biélorussie à cet égard.

Nous commémorons le dixième anniversaire de la décision de Vilnius sur les éléments du cycle des conflits et nous félicitons des efforts déployés pour renforcer encore les capacités de l'OSCE à traiter le cycle des conflits. Nous réaffirmons que les États participants sont tenus de régler les différends qui les opposent par des moyens pacifiques de manière à ne pas mettre en danger la paix et la sécurité internationales, ainsi que la justice. À cet égard, nous invitons les États participants à saisir la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE pour régler leurs différends de manière pacifique.

Nous rappelons que les droits humains et les libertés fondamentales, la démocratie et l'état de droit sont au cœur du concept global de sécurité. Ce sont là des conditions préalables à la paix qui sont étroitement liées à la sécurité entre les États. Nous regrettons la poursuite du recul démocratique, des violations des droits humains et de l'érosion de l'état de droit, qui ont été encore exacerbés par la pandémie de COVID-19. Nous réaffirmons catégoriquement et irrévocablement que les engagements pris dans le domaine de la dimension humaine sont des questions qui concernent directement et légitimement tous les États participants et ne relèvent pas exclusivement des affaires intérieures de l'État concerné. Nous regrettons profondément de ne pas être parvenus, malgré des négociations longues et intenses, à un consensus relatif à la tenue de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de cette année. Nous soulignons que cela ne saurait préjuger des années à venir. Nous exhortons tous les États participants à se conformer pleinement aux

principes et engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre de l'OSCE et au droit international des droits de l'homme.

Nous soulignons le rôle crucial de la société civile, notamment des défenseurs des droits humains et des médias libres, indépendants et pluralistes pour notre sécurité globale. La société civile et les médias indépendants, qui sont essentiels à une société libre et ouverte et à des systèmes de gouvernement responsables, revêtent une importance particulière pour la protection des droits humains et des libertés fondamentales, de la démocratie, y compris des élections véritablement démocratiques et pluralistes, et de l'état de droit. Ce rôle est indispensable et a été reconnu et affirmé à plusieurs reprises.

La maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité restent essentielles pour notre sécurité commune. Leur efficacité dépend de la volonté politique. Nous demandons à tous les États participants de l'OSCE de respecter pleinement leurs engagements et obligations en matière de maîtrise des armements. Nous soulignons l'importance des mesures de confiance et de sécurité pour réduire les risques militaires et accroître la stabilité militaire, la prévisibilité, la confiance mutuelle et la transparence. Nous insistons sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre le Document de Vienne et de s'engager à le moderniser. Le Traité sur le régime « Ciel ouvert » demeure également une mesure de confiance et de sécurité importante et fonctionnelle. Nous soulignons l'importance du Forum pour la coopération en matière de sécurité en tant qu'organe de décision et réaffirmons la valeur du Dialogue structuré en tant que processus transparent et inclusif, dirigé par les États participants et sans résultat prédéfini. Le Dialogue structuré donnera l'occasion d'examiner comment l'évolution négative de l'architecture de la maîtrise des armes conventionnelles et des mesures de confiance et de sécurité en Europe peut être inversée afin d'y créer un environnement propice à leur relance.

Les menaces et les défis transnationaux pour la sécurité et la stabilité sont de plus en plus complexes. Nous sommes conscients qu'il importe de poursuivre la coopération et le dialogue entre les structures exécutives de l'OSCE, les États participants de l'OSCE, la société civile et le secteur privé afin de prévenir et de combattre les menaces transnationales, telles que la criminalité organisée sous toutes ses formes et manifestations, au moyen d'une démarche inclusive et qui tienne compte de la dimension de genre. Nous réaffirmons que toutes les mesures prises doivent être pleinement conformes aux engagements et aux principes de l'OSCE ainsi qu'au droit international, y compris le droit international des droits de l'homme.

La coopération économique et environnementale reste un élément clé du renforcement de la sécurité, de la paix et de la prospérité dans l'espace de l'OSCE. L'autonomisation économique des femmes et l'égalité des genres sont essentielles à la sécurité, à la stabilité et au développement durable dans l'espace de l'OSCE. Nous savons qu'il faut traiter efficacement les risques de sécurité liés au climat et réaffirmons le rôle de l'OSCE pour prévenir et combattre les défis de sécurité environnementale, notamment ceux liés aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement. En outre, la corruption reste un obstacle systématique à la croissance économique, au développement durable et aux processus démocratiques, et nous réaffirmons nos engagements à la combattre et à renforcer la bonne gouvernance.

Nous rappelons le rôle important que jouent les jeunes en contribuant à la promotion de la démocratie, des droits humains et des libertés fondamentales, ainsi que de l'état de droit, et encourageons tous les États participants à promouvoir le rôle des jeunes dans la prise de décision, l'exercice de responsabilités et les institutions démocratiques.

Nous sommes conscients que, pour faire progresser le concept global de sécurité, il est essentiel d'assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes dans toutes les sphères de la société et tout au long du cycle du conflit, notamment dans le cadre des interventions humanitaires. Le programme sur les femmes et la paix et la sécurité est une pierre angulaire de l'instauration d'une paix et d'une sécurité globales et durables dans l'espace de l'OSCE et nous restons attachés à la mise en œuvre complète et effective de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et de ses résolutions ultérieures. Les sociétés fondées sur l'égalité des genres, où chacun exerce pleinement ses droits fondamentaux, sont plus sûres et offrent de meilleures perspectives de développement. Nous soulignons donc la nécessité de mettre en œuvre les engagements que nous avons pris dans le cadre de l'OSCE pour promouvoir l'égalité des genres et la prise en compte de la dimension de genre dans toutes les activités de l'OSCE.

Nous apprécions la contribution de toutes les structures exécutives de l'OSCE au renforcement de la sécurité globale dans la région. Les institutions autonomes de l'OSCE sont au cœur de ses travaux. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Haut-Commissaire pour les minorités nationales et la Représentante pour la liberté des médias jouent tous un rôle essentiel pour aider les États participants à respecter et à mettre en œuvre les engagements et les principes de l'OSCE. Les opérations de terrain sans pareilles de l'OSCE apportent une contribution cruciale à la paix et à la sécurité. Nous soulignons le rôle important des représentants spéciaux et personnels de la Présidence en exercice et les remercions de leur soutien et de leurs contributions précieuses à la sécurité globale. En outre, nous nous félicitons des travaux de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE visant à promouvoir la sécurité globale et saluons la coopération constante entre l'OSCE, l'ONU, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et toutes les parties prenantes en vue de favoriser la paix et la sécurité dans notre région.

Nous reconnaissons que la paix et la sécurité dans l'espace de l'OSCE sont liées à celles de nos régions voisines. Dans ce contexte, nous exprimons notre profonde inquiétude quant aux faits survenus récemment en Afghanistan et sommes prêts à soutenir l'OSCE pour faire face à leurs conséquences dans notre région. Nous apprécions les échanges fructueux et les bonnes relations que nous entretenons avec nos partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération.

Nous regrettons que l'OSCE ne tire pas pleinement parti de ses atouts et sommes conscients qu'il faut améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Nous regrettons donc que le Conseil ministériel n'ait pas adopté les « décisions omnibus » sur les dates et lieux des conférences et réunions emblématiques de l'OSCE, ainsi que sur le cycle du Budget unifié, qui auraient permis à l'Organisation de se concentrer sur ses tâches essentielles et d'aider les États participants à respecter leurs engagements. Nous attendons avec intérêt la poursuite des débats sur ces questions importantes.

L'année 2025 marquera le cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki. À l'approche de cette étape importante, nous invitons tous les États participants à mettre en

œuvre les principes et les engagements auxquels nous avons librement souscrit dans le cadre de l'OSCE. L'ordre européen de sécurité et l'acquis de l'Organisation constituent le fondement de la construction de la paix, de la démocratie, de la sécurité et de la stabilité dans notre région. Il nous appartient, en tant qu'États participants, de revenir à l'essentiel et de démontrer par nos actions que nous sommes résolus à renforcer notre sécurité commune.



Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 9 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE LA MACÉDOINE
DU NORD ET DE LA POLOGNE)

Nous, Ministres des affaires étrangères de l'Albanie, de la Suède, de la Macédoine du Nord et de la Pologne, représentant les présidences en exercice précédente, actuelle, entrante et future de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), restons profondément préoccupés par le conflit concernant l'Ukraine, qui représente le plus grave défi à l'ordre européen de sécurité et un exemple flagrant de violations des principes et engagements dont nous sommes convenus en commun et du droit international.

De concert avec presque tous les États participants, nous aurions préféré voir émerger un consensus sur une déclaration ministérielle relative aux efforts déployés par l'OSCE en faveur de la paix en Ukraine. Une telle déclaration aurait permis d'insuffler un élan important au processus de règlement du conflit. Malheureusement, il ne s'est pas avéré possible de parvenir à un consensus sur le texte étant donné qu'un État participant n'a pas pris part aux débats sur le fond. Nous nous félicitons du ferme soutien exprimé au cours des négociations sur la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol.

Nous restons pleinement déterminés, dans nos efforts visant à parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit, conformément au droit international, à appliquer la Charte des Nations Unies, l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et les principes et engagements de l'OSCE auxquels nous avons tous souscrit. Nous réaffirmons qu'il importe de mettre en œuvre pleinement et intégralement les accords de Minsk dans leur entièreté (le Protocole du 5 septembre 2014, le Mémoire du 19 septembre 2014 et l'Ensemble de mesures pour l'application des accords de Minsk du 12 février 2015).

Le conflit est maintenant dans sa huitième année. Il est inacceptable que la violence armée quotidienne puisse se poursuivre, provoquant des victimes et des souffrances parmi la population civile dans l'est de l'Ukraine. Nous appelons au respect immédiat du cessez-le-feu complet, durable et illimité conformément aux engagements pris, afin d'éviter de nouvelles victimes et de bâtir la confiance nécessaire pour accomplir des progrès dans d'autres domaines.

Nous sommes profondément préoccupés par les tensions qui persistent dans la région et soulignons qu'il importe d'appliquer les mesures de confiance et de sécurité afin de promouvoir la stabilité militaire, la prévisibilité, la confiance mutuelle et la transparence entre les États participants. En particulier, nous insistons sur la nécessité d'agir conformément à tous les engagements pris par l'ensemble des États participants dans le cadre du Document de Vienne et de tous les remplir.

Nous rappelons la nécessité de protéger les civils et de respecter le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme. Nous soulignons l'urgence d'assurer l'accès sûr de celles et ceux qui sont dans le besoin à l'aide humanitaire ainsi que la livraison, l'entreposage et la distribution de cette aide, sur la base d'un dispositif international, tel que prévu dans l'Ensemble de mesures. Nous insistons également sur la nécessité de faire face aux graves incidences socioéconomiques du conflit.

Nous soulignons l'importance de protéger les droits humains et les libertés fondamentales, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le droit à la liberté de circulation de centaines de milliers de civils ait été restreint considérablement avec des conséquences désastreuses pour la situation en matière de droits humains, les contacts interpersonnels et l'accès aux services de base. Outre ses répercussions directes, la séparation prolongée des communautés nuit à la cohésion sociale et aux perspectives de réintégration. Tous les postes de contrôle des entrées/sorties situés de part et d'autre de la ligne de contact dans les zones sous contrôle du Gouvernement étant ouverts, l'ouverture de tous les postes correspondants dans les zones qui échappent à son contrôle, y compris ceux qui sont situés près de Zolote et de Shchastia, n'a que trop tardé. Les considérations politiques ne peuvent continuer d'occulter les besoins humanitaires. Nous demandons que tous les points de passage soient rendus pleinement opérationnels sur une base quotidienne et que toutes les restrictions de passage soient levées. Des mesures doivent être prises pour que les civils puissent jouir de leurs droits humains, quel que soit leur lieu de résidence en Ukraine.

Nous regrettons qu'aucune libération réciproque et qu'aucun échange des personnes faites prisonnières dans le cadre du conflit n'aient eu lieu depuis avril 2020. Nous demandons la libération et l'échange de tous les otages et de toutes les personnes détenues illégalement sur la base du principe « tous en échange de tous », en commençant par « tous les prisonniers identifiés en échange de tous les prisonniers identifiés », tel que prévu dans les conclusions agréées du Sommet en format Normandie tenu le 9 décembre 2019. Nous demandons que les organisations internationales, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, se voient accorder un accès total et sans condition à toutes les personnes détenues.

Nous réaffirmons notre soutien sans réserve aux efforts entrepris dans le cadre du format Normandie et demandons aux parties de mettre pleinement en œuvre les conclusions agréées du Sommet en format Normandie tenu à Paris le 9 décembre 2019. Nous rappelons que les accords de Minsk, que les États membres du format Normandie sont déterminés à voir être appliqués pleinement, continuent de servir de base à leurs travaux. Nous espérons que les efforts du format Normandie se poursuivront au plus haut niveau en vue de débattre des conditions politiques et sécuritaires, entre autres, pour l'organisation d'élections locales, comme convenu à Paris.

Nous sommes conscients du rôle crucial joué par le Groupe de contact trilatéral (GCT), composé de représentants de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et de l'OSCE, pour faciliter l'application des accords de Minsk. Nous nous félicitons de la nomination de l'Ambassadeur Mikko Kinnunen en qualité de Représentant spécial de la Présidente en exercice de l'OSCE en Ukraine et auprès du GCT, et lui réaffirmons notre soutien, ainsi qu'aux coordonnateurs des groupes de travail. L'absence de progrès au sein du GCT et sur le terrain n'est pas due à une absence d'efforts de leur part mais à une absence de volonté politique. Nous encourageons vivement un dialogue constructif dans le cadre duquel chaque question est examinée une à une, en commençant par la mise au point définitive et l'application des décisions relatives aux zones supplémentaires de déminage et de désengagement des forces et du matériel. Nous demandons également aux parties d'avancer sur les autres aspects des conclusions agréées du Sommet en format Normandie, ayant trait aux mesures immédiates visant à stabiliser la situation dans la zone du conflit.

Nous nous félicitons du ferme soutien que les États participants ont continué d'exprimer pour le travail essentiel de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine. La Mission contribue à réduire les tensions et à favoriser la paix, la stabilité et la sécurité, à superviser et à soutenir la mise en œuvre de l'ensemble des principes et des engagements de l'OSCE, ainsi qu'à faciliter l'application des accords de Minsk. Nous exprimons notre sincère appréciation pour le dévouement dont font preuve les femmes et les hommes courageux qui travaillent pour la Mission.

L'accès sans restriction et sans condition de la MSO est indispensable pour observer la situation en matière de sécurité et en rendre compte de manière efficace. Nous réaffirmons vigoureusement que la MSO a pour mandat de disposer d'un accès sûr et sécurisé dans toute l'Ukraine, y compris à travers la ligne de contact et dans les zones n'étant pas sous le contrôle du Gouvernement situées à proximité de la frontière internationale. Nous soulignons qu'il ne saurait y avoir de justification à quelque forme d'ingérence que ce soit avec les travaux de la Mission et que la MSO doit bénéficier des conditions nécessaires pour lui permettre de remplir son mandat. Nous regrettons que la Mission ait été soumise récemment à de plus en plus de restrictions, essentiellement dans les zones n'étant pas sous le contrôle du Gouvernement, y compris à des niveaux sans précédent d'interférence avec les signaux de ses drones. Nous condamnons toute menace à la sûreté et la sécurité du personnel de la MSO et la prise pour cibles de ses biens. Il conviendrait de prévenir ces incidents et de prendre des mesures correctives.

Une observation efficace et complète de la frontière d'État ukraino-russe demeure indispensable pour améliorer la situation en matière de sécurité et trouver une solution politique durable au conflit. Nous demandons une transparence accrue dans les zones voisines de la frontière d'État ukraino-russe, grâce à une observation et une vérification permanentes par l'OSCE conformément au Protocole de Minsk, jusqu'à ce que le contrôle du Gouvernement ukrainien sur la frontière d'État soit pleinement rétabli dans toute la zone du conflit, comme envisagé dans l'Ensemble de mesures.

Nous regrettons profondément qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur la prorogation du mandat de la Mission d'observation de l'OSCE aux postes de contrôle de Goukovo et de Donetsk au-delà du 30 septembre 2021. Nous exprimons notre sincère gratitude aux femmes et aux hommes de la Mission d'observation qui, depuis son

déploiement en 2014, ont contribué à renforcer la confiance et à accroître la transparence à la frontière russo-ukrainienne.

Nous nous félicitons des plans de la MSO d'ouvrir des bases de patrouille avancées dans les zones n'étant pas contrôlées par le Gouvernement situées à proximité de la frontière avec la Fédération de Russie, ce qui améliorerait sensiblement la capacité de la Mission à observer la situation. Nous regrettons que le contexte politique et sécuritaire ait empêché leur ouverture jusqu'à présent et demandons instamment que les conditions nécessaires soient réunies pour qu'elle soit possible.

Compte tenu de l'impact particulier des conflits sur les femmes et les filles, ainsi que des nombreuses contributions apportées par les femmes à la paix et à la sécurité, nous sommes conscients qu'il faut continuer d'appliquer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité et d'assurer leur pleine participation à tous les efforts de résolution des conflits.

Nous exprimons notre gratitude au Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et aux structures exécutives compétentes de l'Organisation, dont le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et la Représentante pour la liberté des médias, ainsi qu'à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, pour leurs efforts visant à régler le conflit.

Nous soulignons les efforts précieux déployés par l'OSCE en ce qui concerne l'évolution de la situation en Ukraine, qui démontrent sa valeur ajoutée en tant qu'accord régional pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Stockholm 2021

MC(28).JOUR/Corr.1
2–3 December 2021
Annex 15

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 9 c) de l'ordre du jour

**LETTRE DU PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ À LA MINISTRE SUÉDOISE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, PRÉSIDENTE DE LA VINGT-HUITIÈME
RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

En ma qualité de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), j'ai le plaisir de vous informer des activités menées par le FCS en 2021.

Pour la rédaction de la présente lettre, j'ai consulté les présidences précédentes du FCS en 2021, à savoir les États-Unis d'Amérique et l'Arménie, qui ont œuvré en étroite coopération afin d'assurer la continuité et l'efficacité du programme de travail annuel du Forum.

Plusieurs initiatives lancées par les États participants ont conduit à l'adoption de six décisions visant toutes à faciliter la mise en œuvre des engagements politico-militaires existants.

Cette année a encore été marquée par des défis extraordinaires, tels que la gestion de la COVID-19, et continuellement mis à l'épreuve la conduite des travaux du FCS. Dans leurs réponses à la crise, les présidences du FCS, en étroite coordination avec la Présidence du Conseil permanent et le Secrétariat de l'OSCE, ont maintenu la continuité des travaux du FCS tout en suivant les mesures préventives du pays hôte et en donnant la priorité à notre devoir de protection envers les délégations et le personnel du Secrétariat. En suivant de près l'évolution de la situation de la COVID-19, les présidences du FCS ont fourni des orientations sur les modalités des travaux du Forum. Avec le soutien inestimable du Secrétariat de l'OSCE, toutes les réunions programmées du FCS et des groupes de travail, ainsi qu'une série de réunions informelles, ont été menées soit dans un format mixte, soit à distance par téléconférence. Tout en rappelant les engagements politico-militaires et leur pertinence en temps de crise, les présidences du FCS n'ont eu de cesse de souligner l'importance de la coopération et de l'unité entre les États participants. En effet, après l'intersession d'été, de nombreux États participants ont repris leurs activités de vérification, contribuant ainsi au renforcement de la confiance et de la sécurité par la conduite d'inspections et de visites effectuées dans le cadre du Document de Vienne 2011.

Pendant la Présidence du FCS assurée par les États-Unis d'Amérique, le neuvième Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires s'est tenu en ligne en février 2021. Organisé régulièrement, conformément au Document de Vienne 2011, cette manifestation a donné une bonne occasion aux responsables militaires de se rencontrer, d'échanger des évaluations stratégiques sur les doctrines et d'examiner les tendances dans la première dimension et les risques et défis transdimensionnels, contribuant ainsi à renforcer la sécurité commune de tous les États participants de l'OSCE.

La trente et unième Réunion annuelle d'évaluation de l'application a eu lieu en mars 2021, également pendant la Présidence du FCS assurée par les États-Unis d'Amérique. Sous la direction de la Mongolie et du Monténégro, cette réunion a permis aux délégations de soulever et d'examiner diverses questions liées à la mise en œuvre actuelle et future des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) convenues. Au cours des débats, un certain nombre de propositions ont été faites sur la manière dont ces mesures pourraient être mises en œuvre plus efficacement ou améliorées à l'avenir.

Pour faciliter les débats concernant la modernisation du Document de Vienne 2011, la Présidence du FCS assurée par les États-Unis d'Amérique a organisé un dialogue de sécurité sur ce sujet important. Elle a également consacré un dialogue de sécurité au thème de l'instauration de la confiance dans un contexte d'ambiguïté stratégique. La Présidence arménienne du FCS a organisé des dialogues de sécurité sur la guerre moderne et les technologies émergentes, la maîtrise des armements et les MDCS, ainsi que la transparence des exercices et des activités militaires. Sous les auspices de la Présidence autrichienne du FCS, trois dialogues de sécurité ont été organisés sur le Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements de 1996 : passé, présent et avenir de la maîtrise des armements conventionnels, suivis d'une manifestation parallèle en septembre 2021, axé sur la maîtrise des armements conventionnels, au cours de laquelle des experts du milieu universitaire ont présenté leurs études respectives. En outre, une réunion spéciale du FCS sur la réédition du Document de Vienne (paragraphe 152) s'est tenue sous la Présidence autrichienne du FCS en octobre 2021.

Dans le cadre de son mandat, le FCS a également prêté son concours à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021 en apportant des contributions aux sessions pertinentes et en se concentrant sur les éléments politico-militaires, notamment les défis et les possibilités liés à la maîtrise des armements conventionnels et aux MDCS.

La situation en Ukraine et dans son voisinage est restée l'un des principaux sujets de débat du Forum. En avril 2021, le chapitre III du Document de Vienne 2011, consacré à la « réduction des risques », et plus particulièrement le mécanisme de consultation et de coopération concernant les activités militaires inhabituelles, a été invoqué afin d'examiner les préoccupations en matière de sécurité. Après des consultations sur ce sujet, une séance commune spéciale du FCS et du Conseil permanent a été organisée, au cours de laquelle la situation a été évaluée. Les délégations présentes se sont concentrées sur les mesures à prendre en vue de stabiliser la situation et de mettre fin aux activités qui suscitent des inquiétudes.

Les débats axés sur les objectifs menés au cours des dialogues de sécurité ont montré l'importance du FCS en tant que plateforme de dialogue pour traiter des questions de sécurité d'intérêt et de préoccupation communs.

Des débats variés et animés ont porté sur les thèmes suivants : aspects normatifs liés à des projets dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) ; Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et droit international humanitaire ; questions de sécurité et coopération régionales ; mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU ; Document de Vienne 2011 sur les MDCS ; mise en œuvre du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité ; questions liées à la lutte contre le terrorisme ; maîtrise des armements conventionnels et les MDCS ; ainsi que doctrines et contacts entre militaires. Au total, les trois présidences du FCS de 2021 ont organisé 20 dialogues de sécurité.

Quatre dialogues de sécurité et de nombreuses réunions informelles ont été consacrés aux ALPC et SMC, conformément aux documents pertinents de l'OSCE et à diverses décisions prises par le FCS et le Conseil ministériel en la matière. Sous la Présidence du FCS assurée par les États-Unis d'Amérique, deux dialogues de sécurité ont été organisés sur les ALPC, l'un portant sur les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) et l'autre sur les risques posés par les engins explosifs en Asie centrale.

En outre, une nouvelle initiative concernant l'application du mécanisme d'assistance prévu par les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, visant à améliorer l'efficacité et les résultats des projets y relatifs, a été lancée. La Présidence autrichienne du FCS a consacré un dialogue de sécurité aux initiatives en cours dans ce domaine et organisé une démonstration des aspects pratiques de la mise en œuvre du mécanisme d'assistance prévu par lesdits documents, en mettant l'accent sur la protection de la population civile et l'atténuation des risques de dommages environnementaux. Sous la Présidence arménienne du FCS, un dialogue a été organisé sur les mécanismes d'assistance pratique concernant les ALPC et les SMC. La Réunion de l'OSCE chargée d'examiner la mise en œuvre de ses projets d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC s'est tenue sous la Présidence autrichienne du FCS en octobre 2021.

Tout au long de l'année, l'examen approfondi et la mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les SMC se sont poursuivis, un certain nombre de versions mises à jour ayant été soumises au Groupe de travail A du FCS pour examen. Adoptée en juin 2021, une version actualisée du Guide des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de destruction des ALPC fournit des lignes directrices et des procédures générales pour la destruction des ALPC, depuis leur identification en vue d'être détruites jusqu'à l'élimination définitive de la ferraille.

Le travail de révision et de mise à jour des guides des meilleures pratiques et les nouvelles initiatives accompagnent et viennent compléter les importantes activités menées dans le cadre des projets d'assistance de l'OSCE sur les ALPC et SMC. Ces projets aident les États participants à remplir les engagements pris au titre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC. Les projets d'assistance de l'OSCE portent sur un large éventail de risques en matière de sécurité et de sûreté découlant, entre autres, de la présence de munitions conventionnelles, de matières explosives, de dispositifs de détonation et de composants de propergol hautement toxiques ; d'infrastructures physiques dégradées et de mauvaises pratiques en matière de gestion et de sécurité des stocks ; de la présence de restes explosifs de guerre et de mines terrestres ; et du trafic illicite d'ALPC.

L'OSCE travaille actuellement sur 20 projets d'assistance liés aux ALPC et aux SMC pour un montant de plus de 40 millions d'euros. Plusieurs projets visent à assurer la gestion sûre et sécurisée des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles par la modernisation des infrastructures, du matériel et des équipements des sites de stockage et des laboratoires d'analyse chimique pour la surveillance des munitions, ainsi que par des efforts de renforcement des capacités visant à lutter contre le trafic illicite d'ALPC. Plus récemment, grâce aux efforts de l'OSCE, le reste du mélange, un composant du propergol, a été retiré du Kirghizistan, éliminant ainsi une menace majeure pour la sécurité humaine et environnementale.

Dans le souci de faciliter la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, la Présidence arménienne du FCS a tenu un dialogue de sécurité sur le respect du droit international humanitaire, tandis que la Présidence autrichienne du FCS a organisé un dialogue sur le Code de conduite en mettant l'accent sur l'intégration des femmes dans les forces armées. En outre, le dixième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite, qui s'est tenu en ligne en juin 2021, sous la Présidence arménienne du FCS, a donné aux États participants une occasion précieuse d'échanger des vues sur les moyens d'améliorer encore la mise en œuvre du Code. En octobre, une visite organisée en Suède sur le Code de conduite a porté sur les mesures prises au sein des forces armées suédoises en vue de garantir la participation pleine et égale des femmes en uniforme.

Deux dialogues de sécurité ont été organisés en vue de promouvoir la stabilité régionale et la sécurité globale et coopérative. Sous leur présidence du FCS, les États-Unis d'Amérique ont organisé un dialogue de sécurité sur le renforcement de la présence avancée de l'OTAN. La Présidence arménienne du FCS a organisé un dialogue de sécurité sur la coopération régionale en matière de sécurité au sein de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Un autre sujet abordé au cours de l'année a été la non-prolifération des armes de destruction massive et la résolution 1540 du Conseil de sécurité. Sous la Présidence arménienne du FCS, un dialogue de sécurité portant sur la coordination des activités a permis d'examiner les moyens de renforcer la collaboration entre le Comité créé par la résolution 1540 et l'OSCE.

Les présidences du FCS ont consacré deux dialogues de sécurité et une séance commune du FCS et du Conseil permanent au thème de l'égalité des genres. Pendant la Présidence des États-Unis d'Amérique, une séance commune du FCS et du Conseil permanent a été organisée sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. La Présidence arménienne du FCS a organisé un dialogue de sécurité sur la participation pleine, égale et véritable des femmes dans les forces de sécurité et les forces armées. Au cours de l'année, la Présidence autrichienne du FCS a choisi d'examiner le Code de conduite en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration des femmes dans les forces armées. En outre, elle a pris en compte les questions de genre dans tous ses dialogues sur la sécurité.

En 2021, en moyenne 27 % de femmes et 73 % d'hommes ont participé aux réunions liées au FCS (séances plénières du FCS, séminaires de haut niveau sur les doctrines militaires, Réunion annuelle d'évaluation de l'application, Séminaire régional sur le Code de conduite et Réunion de l'OSCE chargée d'examiner la mise en œuvre de ses projets d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC). En outre, les réunions du Groupe

informel d'Amis sur les ALPC et les SMC ont été suivies en moyenne par 75 % d'hommes et 25 % de femmes. Les réunions d'experts sur les ALPC et les SMC ont rassemblé 64 % d'hommes et 36 % de femmes, ce qui représente la plus forte participation féminine aux réunions en la matière.

Les trois présidences du FCS ont coopéré étroitement avec la Présidence suédoise de l'OSCE et le Conseil permanent sur des questions transdimensionnelles intéressant les deux organes, conformément au concept de sécurité globale et indivisible de l'OSCE. À cette fin, trois réunions communes du FCS et du Conseil permanent ont été organisées sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité, la lutte contre le terrorisme et le Dialogue structuré.

Enfin, les présidences du FCS se félicitent des travaux menés par le Centre de prévention des conflits en vue d'élaborer des modules d'apprentissage en ligne sur des thèmes intéressant le FCS, afin de rationaliser le transfert des connaissances portant, entre autres, sur le FCS, le Document de Vienne 2011 sur les MDCS, les ALPC et les SMC, la maîtrise des armements conventionnels et le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Cette excellente ressource est à la disposition des délégations des États participants à Vienne, des points de contact nationaux dans leurs capitales et du personnel des centres de vérification.

En conclusion, au cours de l'année écoulée, le FCS est resté une plateforme importante de dialogue et de prise de décisions dans la première dimension, offrant aux États participants une enceinte pour examiner un large éventail de questions politico-militaires. Malgré la pandémie de COVID-19, il a su prendre des mesures pour s'adapter à la situation actuelle et maintenu son programme de travail rigoureux dans des circonstances difficiles.

Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
SUR LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROCESSUS DE
RÈGLEMENT TRANSNISTRIEN EN FORMAT « 5+2 »

Les Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :

1. Rappellent les déclarations ministérielles antérieures relatives aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien en format « 5+2 » ;
2. Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global, pacifique et durable du conflit transnistrien, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;
3. Soulignent la nécessité de poursuivre le processus de règlement axé sur les résultats qui a été réaffirmée dans les déclarations ministérielles de Hambourg, de Vienne, de Milan, de Bratislava et de Tirana et invitent les parties à participer en conséquence au processus de négociation en 2022 sous la présidence polonaise de l'OSCE ;
4. Demandent instamment aux parties de continuer à consolider les acquis obtenus depuis la réunion ministérielle de Vienne sur les questions prioritaires et de s'employer à assurer l'application intégrale et continue de tous les accords énoncés dans les protocoles des réunions à « 5+2 » tenues à Rome en 2018, à Vienne en 2017 et à Berlin en 2016, et de contribuer ainsi à l'édification de fondements solides pour continuer à faire progresser le processus de règlement ;
5. Soulignent qu'il convient de poursuivre la mise en œuvre accélérée des dispositions de la décision relative au protocole du 24 avril 2018 sur la participation au trafic routier international des véhicules de Transnistrie n'exerçant pas d'activités commerciales, ainsi que d'œuvrer activement sur d'autres questions liées au transport, dans le respect de la Convention de Vienne de 1968 sur la circulation routière ;

1 Comprend des corrections apportées à la traduction de la déclaration lors de la séance de mise en conformité linguistique tenue le 4 février 2022.

6. Encouragent les parties à élaborer des propositions communes concernant de nouvelles mesures de confiance, sur la base des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ensemble de mesures Berlin-plus, et à intensifier leur dialogue et leurs efforts relatifs à la protection des droits humains et des libertés fondamentales, compte tenu de la persistance de graves préoccupations, y compris dans des cas individuels et dans des domaines touchant directement la vie quotidienne de la population locale ;

7. Saluent les échanges entre les parties dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, y compris en ce qui concerne la fourniture de 263 000 doses de vaccins et d'autres aides à la Transnistrie, et les encouragent à poursuivre sur cette voie et à intensifier leurs échanges sur d'autres questions humanitaires en faveur des habitants des deux rives du Dniestr/Nistru ;

8. Prennent note du nombre croissant de réunions et de groupes de travail organisés entre les parties en 2021 et les invitent à continuer d'œuvrer de façon soutenue à tous les niveaux du processus de négociation pour réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les trois corbeilles de l'ordre du jour convenu pour ce processus : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits humains, et règlement global, y compris les questions institutionnelles et politiques ainsi que les aspects liés à la sécurité, conformément aux principes internationalement reconnus visés au paragraphe 2 ;

9. Soulignent l'importance de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien en format « 5+2 », seul mécanisme permettant de parvenir à un règlement global et durable, réaffirment le rôle important que joue l'OSCE à l'appui de ce processus ; notent avec inquiétude que la dernière réunion de la Conférence permanente a eu lieu en 2019 et se félicitent à cet égard de l'engagement pris par toutes les parties concernées d'organiser dès que possible une réunion axée sur les résultats dans ce format ;

10. Saluent l'approche unifiée et active des médiateurs et observateurs de l'OSCE, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et de l'Union européenne à la Conférence permanente et les encouragent à continuer de coordonner leurs efforts et à utiliser pleinement les moyens dont ils disposent collectivement pour promouvoir les progrès dans toutes les dimensions en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/1/21
18 August 2021

FRENCH
Original: ENGLISH

DÉCISION N° 1/21
CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS
DE SÉCURITÉ DE 2021

Le Conseil ministériel,

Rappelant sa Décision n° 3 relative à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité qu'il a adoptée à Porto,

Affirmant la nécessité de tenir la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021,

Notant qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur la tenue de la Conférence avant l'intersession d'été,

Tenant compte de la recommandation du Forum pour la coopération en matière de sécurité telle qu'elle figure dans le document FSC.DEL/292/21/Rev.1 du 28 juillet 2021,

Prenant en considération la recommandation du Conseil permanent,

Décide que la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021 se tiendra après l'intersession d'été de l'OSCE.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/2/21
30 November 2021

FRENCH
Original : ENGLISH

DÉCISION N° 2/21
PRÉSIDENCE DE L'OSCE EN 2025

Le Conseil ministériel,

Décide que la Finlande exercera la présidence de l'OSCE en 2025.

MC.DEC/2/21
30 November 2021
Attachment

FRENCH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Nous nous sommes associés au consensus sur la décision du Conseil ministériel de l'OSCE relative à la Présidence finlandaise de l'Organisation en 2025, étant entendu que la Finlande respectera rigoureusement toutes les dispositions de la Décision n° 8 sur le rôle de la Présidence en exercice de l'OSCE adoptée à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Porto en 2002, en veillant à ce que ses actions ne s'écartent pas des positions convenues par l'ensemble des États participants.

Les déclarations publiques faites par la Présidence en exercice de l'OSCE au nom de l'Organisation doivent être conformes à la Décision n° 485 du Conseil permanent de l'OSCE en date du 28 juin 2002.

Dans ses travaux, la Présidence en exercice doit tenir compte de tout l'éventail des opinions exprimées par les États participants.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée par le Conseil ministériel de l'OSCE et incluse dans le journal de la réunion. »



Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 3/21
RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION POUR RELEVER LES
DÉFIS POSÉS PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Conseil ministériel,

Tenant compte des défis croissants que les changements climatiques posent pour l'économie et l'environnement dans l'espace de l'OSCE, rappelant l'importance de la coopération dans la dimension économique et environnementale de l'OSCE, ayant à l'esprit le concept de sécurité globale de l'OSCE, et réaffirmant les engagements pertinents qui figurent dans l'Acte final de Helsinki de 1975, le Document stratégique de l'OSCE de 2003 pour la dimension économique et environnementale, la Déclaration de Madrid de 2007 sur l'environnement et la sécurité, sa décision de 2013 sur l'amélioration de l'empreinte écologique des activités liées à l'énergie dans la région de l'OSCE et sa décision de 2014 sur le renforcement de la réduction des risques de catastrophe,

Reconnaissant que les changements climatiques sont un défi mondial pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et de ses objectifs, et que la coopération internationale et régionale la plus large possible est nécessaire pour relever ce défi,

Considérant que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sont les principaux mécanismes et cadres internationaux et intergouvernementaux pour négocier, élaborer et renforcer la riposte mondiale aux changements climatiques,

Prenant note des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui soulignent les nombreux changements sans précédent et irréversibles ayant affecté le système climatique dans toutes les régions du monde, et insistant sur la nécessité d'une action climatique efficace pour réduire les risques liés aux changements climatiques et leurs conséquences négatives.

Réaffirmant que l'OSCE, en tant qu'accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, a un rôle complémentaire à jouer, dans les limites de son mandat, pour relever le défi des changements climatiques à l'intérieur de son espace, en particulier en facilitant des ripostes collectives et coopératives,

Soulignant que les effets des changements climatiques peuvent exacerber les difficultés économiques et la dégradation de l'environnement, ce qui est susceptible de nuire à la prospérité, à la stabilité et à la sécurité dans l'espace de l'OSCE,

Conscient de l'importance de la restauration de l'environnement qui est l'un des outils pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et soulignant la contribution de l'amélioration des forêts dégradées, ainsi que l'importance de la gestion durable et de la restauration des forêts,

Sachant qu'il est important que les États participants prennent en considération le climat dans leurs stratégies, leur planification, leurs documents et leurs processus nationaux ou internes pertinents afin d'atténuer les effets des changements climatiques et d'accroître la résilience à ces changements,

Convaincu qu'une coopération efficace des États participants de l'OSCE sur une base équitable, mutuellement bénéfique et non-discriminatoire, qui tienne compte de la diversité de leurs situations et de leurs capacités à relever les défis posés par les changements climatiques et la promotion de l'alerte précoce, peut être utile pour renforcer la confiance réciproque et promouvoir des relations de bon voisinage et, ainsi, contribuer à la stabilité, la résilience et la prospérité dans l'espace de l'OSCE,

Conscient que l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, les technologies à faibles émissions de carbone et à énergie propre et les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique contribuent à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets,

Sachant que l'adaptation aux effets des changements climatiques et leur atténuation sont importantes pour atteindre une croissance économique durable, et soulignant la nécessité de faire progresser la coopération par la recherche et des investissements communs, ainsi que par l'élaboration et l'intégration de nouvelles technologies dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, y compris les technologies à énergie propre et à faibles émissions de gaz à effet de serre,

Soulignant l'importance d'une participation effective des femmes aux processus décisionnels dans le domaine des changements climatiques et d'une participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes, ainsi que des filles selon qu'il convient, aux programmes et activités connexes, et ayant à l'esprit les rapports indiquant que les femmes et les filles sont surreprésentées au sein des groupes les moins résilients aux effets néfastes des changements climatiques et tenant compte de leurs besoins à cet égard,

Conscient de l'importance de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des enfants et des jeunes dans les domaines de la protection de l'environnement et des changements climatiques,

Affirmant l'importance de la coopération avec les organisations régionales et internationales compétentes pour faire face aux effets des changements climatiques, selon qu'il convient,

Prenant note des débats de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE concernant les incidences des changements climatiques sur la sécurité, et ayant à l'esprit le rôle des

parlementaires dans l'élaboration de la législation nationale pertinente et le soutien à la mise en œuvre des engagements relatifs au climat,

1. Encourage les États participants à déterminer quels sont les défis climatiques à relever, à mieux les faire connaître, à les atténuer et à s'y adapter, ainsi qu'à intensifier leur dialogue et leur coopération à cet égard en vue de réduire au minimum les effets des changements climatiques sur l'économie, la société et l'environnement ;
2. Encourage les États participants à prendre en considération le climat dans leurs stratégies, leur planification, leurs documents et leurs processus nationaux ou internes pertinents, afin d'atténuer les effets des changements climatiques et d'accroître la résilience à ceux-ci ;
3. Demande aux États participants d'accorder l'attention voulue aux synergies possibles entre les mesures visant à prévenir les effets négatifs éventuels des changements climatiques, atténuer ces effets et à s'y adapter, y compris par l'élaboration et l'utilisation de mécanismes d'alerte précoce ;
4. Encourage les États participants à utiliser l'OSCE comme plateforme supplémentaire pour faciliter l'échange d'informations et de meilleures pratiques, en particulier en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et l'élaboration de technologies et d'innovations pertinentes ;
5. Encourage les États participants à coopérer, selon qu'il convient, pour accroître la résilience aux changements climatiques et à prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation pertinentes, y compris, entre autres, par la recherche et des investissements communs, l'analyse relative au climat, la réduction et la gestion du risque de catastrophe et l'utilisation accrue de sources d'énergie propres et renouvelables ;
6. Encourage les États participants à se préoccuper des effets à court et à long terme de la dégradation de l'environnement, ainsi que de sa restauration ;
7. Encourage les États participants à adopter une approche de la reprise post-COVID-19 qui tienne compte des changements climatiques ;
8. Demande aux États participants de promouvoir la participation effective des femmes aux processus décisionnels concernant la prévention et l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets, ainsi que la participation des filles, selon qu'il convient, aux programmes et activités connexes ;
9. Encourage les États participants à suivre une approche multipartite pour lutter contre les changements climatiques en mobilisant activement le secteur privé, le monde universitaire, la société civile et toutes les autres parties prenantes pertinentes, y compris les organisations de femmes et de jeunes ;
10. Charge les structures exécutives compétentes de l'OSCE, en particulier le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et les opérations de terrain de l'Organisation, dans les limites de leurs mandats et des ressources disponibles, d'aider les États participants, à la demande de ces derniers, à appliquer les dispositions de la présente

décision, en coopération avec d'autres organisations régionales et internationales compétentes, selon qu'il convient ;

11. Encourage les partenaires de l'OSCE pour la coopération à appliquer volontairement les dispositions de la présente décision.

MC.DEC/3/21
3 December 2021
Attachment

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation canadienne :

« Madame la Présidente,

À propos de l'adoption de la décision relative au renforcement de la coopération pour relever les défis posés par les changements climatiques, le Canada souhaite faire, au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE, la déclaration interprétative suivante :

Nous nous sommes associés au consensus sur cette décision en raison de la très grande importance que nous accordons à répondre aux défis posés par les changements climatiques et leur lien avec notre sécurité globale. Nous sommes cependant déçus par la faiblesse de la formulation concernant l'impact disproportionné des changements climatiques sur les femmes. Cet impact est indéniable et a été réaffirmé à la fois par les organes de l'ONU et, tout dernièrement, à la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Canada souligne la nécessité d'adopter une approche tenant compte du genre pour faire face aux risques que les changements climatiques font peser sur les femmes, ainsi que sur les groupes marginalisés et les personnes en situation vulnérable.

Le Canada demande que la présente déclaration soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion. Merci. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Stockholm 2021

MC.DEC/4/21
3 December 2021

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 4/21
DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Le Conseil ministériel,

Décide que la vingt-neuvième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Łódź les 1^{er} et 2 décembre 2022.